# LA CLEF DUCABINET

# DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litte (MALLE)
rature & autres remarques curienses.

Juillet 1705.

TOME TROISIE'ME.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE, à l'Enseigne de la verité.

M. DCCV.

## AVIS.

Le petit livre des Intrigues secrettes de Mr. le Duc de Savoye, se débite encore, nous en avons donné une idée assez avantagense dans nos Clefs d'Avril, Mai, & suin dernier, pour porter le public à satisfaire sur cela sa curiosité; nous n'en dirons plus rien dans nos prochains sournaux.

Fautes à corriger au mois de Juin 1705.
Page 408. ligne 15. Campagnes, lifez Compagnes, page 419. lig. 12 la, lifez ta. pag. 433. lig. 7. les, lifez fes. pag. 449. lig. 11. tems, lifez terres. pag. 464. lig. derniere, Maître, lifez Messire. pag. 467. lig. 29. au lieu de quatre, mettez six & à la lig. 31. au lieu de deux, mettez quatre.

## AVERTISSEMENT.

Omme personne n'a encore pu parvenir à ce haut point de gloire, de pouvoir contenter ce qu'on appelle communément tout un public, je n'at pas assez de présomption, pour croire que ce petit ouvrage, (quelque heureux succés qu'il ait eu jusqu'ici) ait du avoir un autre sort que ceux des meilleurs & des plus sçavans Etrivains de tous les siécles, qui parmi quantité d'aprobateurs, ont trouvé quelques critiques.

Il n'est aucune sçience, Où l'on puisse plaire à tous.

C'est se mettre en la tête une grandé forise

Que de vouloir du monde empêcher les discours,

Quoi qu'on fasse & quoi qu'on dise,

On en parlera toujours.

En esset les uns se plaignent de ce qu'on voit dans cet ouvrage, des faits qui ont déja parit dans les nouvelles publiques; d'autres au contraire ont douté de plusieurs circonstances qu'on a lu dans ce fournal, parce que les Gazettes n'en avoient point parlé: mais un Lecteur un peu judicieux, juge facilement qu'un ouvrage qu'on ne met sous la presse que tous les mois, ne sauroit devancer, sur certains faits publics, les seuilles volantes qui paroissent une où deux sois la semaine, cependant sans diminuer le prix ni l'utilité de ces derniers ouvra-

#### AVERTISSEMENT.

ges, il est aisé de comprendre que ceux qui les composent, étant obligez de donner leurs Relations avec précipitation, sont souvent obligez, ou de se retraîter, ou de laisser échaper certaines circonstances, qui font quelquesois l'effentiel des evenemens; d'ailleurs, il ne leur est pas possible d'inserer dans leurs feüilles volantes, certaines pièces curieuses & authentiques, & si les fournaux n'avoient soin de les recueillir, elles seroient ignorees de beaucoup de gens.

Il y en a qui disent, que monstile leur paroît un peu trop François, & que les Journalistes de Hollande, épargnant moins cette Couronne, cela faisoit un des principaux merites de leurs ouvrages. J'avoue que quelquesuns de ces Messieurs, tiennent souvent à l'égard de la France, un langage fort opposé au mien; mais comme je n'exige pas qu'ils changent de methode, je les prie aussi de ne pas trouver mauvais, si en cela je ne me regle pas sur leur exemple, moins par un principe de partialité, que par le profond respect que j'ai pour tous les Souverains en general, & pour toutes les personnes de merite & de distinction en particulier, sans que cette moderation me porte jamais à blesser la verité de l'Histoire.

fe ne sçai si le reproche qu'on me fait dans tette occasion, n'est pas un esfet de quelque partialité; il est du moins certain, qu'on ne sauroit ( avec justice ) dire que s'aye passé sous silence les desavantages que cette Couronne a

#### AVER TISSEMENT.

reçus pendant la derniere Campagne; je n'ai pas été des derniers à publier l'Action de Schellemberg, la Bataille a' Hocstedt avec toutes ses circonstances, la retraite des Armées Françoises qui étoient sur le Danube, la perte de Landau & de Traerbach, la défaite du Baron de Pointis, & la levée du siege de Gilbraltar. Si la France & l'Espagne ont reçû d'autres échecs la Campagne derniere, & dont je n'aye pas parlé, j'avoue qu'ils ne sont pas venus à ma connoissance, & ceux qui aiment la verité, n'ont qu'à m'en sournir de sideles memoires, soit pour le passé, soit pour l'avenir, & ils ver ront avec quelle sidelité j'en ferai part au public, sans ofsenser personne.

N'est-ce pas au contraire, que ces esprits plaignants, auroient voulu que je n'eut point parlé, ou que j'eût déquisé les évenemens arrivez en Italie & dans les Sevenes? & que faisant fonds sur la fidelité des Gazettes de Hollande, j'eusse annoncé plusieurs fois la levée des sieges de Verceil, d'Yvrée, de Verue, &c. Favoue que je n'ai pas encore pû me resoudre à faire un gros fonds sur ces sortes d'avis, d'autant plus qu'ayant supputé exactement pendant une aunée, le nombre des François que la Gazette de Hollande ou son supplément avoit tué, ou fait prisonniers, j'ai trouvé qu'il monte à 203764. hommes, sans y comprendre ceux qui sont morts de maladie ou de leurs blessures, ni jes deserteurs, dont le nombre n'est pas medio-

#### AVERTISSEM ENT.

cre; ceux qui font des recueils de ces Imprimez, peuvent se convaincre eux-mêmes de la verité que s'avance, & s'ils jugent que ces pertes soient effectives, ils concluront de l'état où doivent être les Armées de France, & de la facilité qu'auront les Alliez d'achever d'écraser ce qui reste de cette Nation sous les armes.

On renouvelle ici la priere qu'on a déja faite à ceux entre les mains de qui il tombe quelques memoires qui interessent les affaires publiques, de nous les communiquer pour en faire part au public; on incerera également dans ce fournal, ce qui viendra de la part des Alliez comme ce qu'on recevra de France ou d'ailleurs, en retranchant ou adoucissant les termes injurieux, que les partis opposez pourroient employer les uns contre les autres, sans néanmoins alterer le sens nu la verité, on mettra ces sortes de piéces tout au long ou par extrait, suivant que leur grosseur pourra s'accorder avec celle de ce fournal, sans être garant des faits qui seront avancez de part nu d'autre.

A l'égard de ce qu'on recevra de la part des Nations neutres, comme il y a moins de menagement à observer, on joindra mot à mot, les Actes ou Memoires qu'ils nous adresseront touchant leurs interêts ou les autres affaires dont ils voudront donner connoissance au public: on pourra remettre les paquets aux. Libraires qui débitent cet ouvrage, Eston les envoye par la poste, on prie les particuliers de les affranchir.

#### AVERTISSEMENT.

Je parle rarement des demelez qui arrivent entre les gens de Lettres, je me suis même deffendu dans plus d'une occasion d'y prendre part, mais comme l'on m'assure qu'un trés-grand nombre de personnes s'interessoit dans les ouvrages de Mr. l'Abbé Richard, je joindrai à cet avertissement, ce qu'une personne de consideration m'a écrit, pour en faire part au public, sans prétendre déroger par trop à l'usage que je me suis prescrit.

Mr. je vous adresse un Mémoire, asin qu'en lui donnant place dans vôtre Journal, vous ayez occasion de faire plaisir au public, ou à tout le moins a un très grand nombre

d'honnêtes gens.

L'Auteur du Mercure Galant, dans une de ses Lettres, loua excessivement Mr. l'Abbé Richard en annonçant son Paralelle du Cardinal Ximenes & du Cardinal de Richelien; mais dans le mois suivant, on ne sçait par quel caprice, il s'avisa de le blamer & d'avouer qu'il n'avoit point vû cet ouvrage; il est également condamnable d'avoir fait l'un & l'autre, d'autant plus que ce Livre est generalement estime, principalement par Mrs. les Journalistes de Trevoux, qui dans leur mois de Janvier 1705. en ont fait l'Analise. On dit que l'Abbé Richard répond à toutes les critiques qui ont été faites de son Livre, & que quand il parle de l'Auteur du Mercure,

#### AVER TISSEMENT.

cure, il propose un problème au publie; scavoir à qui il faut croire, ou à Mr. de Vizé louant ce Paralelle dans son Mercure de Decembre 1704. ou à Mr. de Vizé déprimant ce même Paralelle dans le Mercure de Janvier 1705. On assure que nous aurons la reponse de l'Abbé Richard, avec le nouvel ouvrage qu'il va donner au public, c'est un nouveau Paralelle du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin, qui fera bien plus curieux que l'autre, parce qu'il y raporte toutes les Actions de ces deux grands Ministres comparées l'un à l'autre. On trouvera dans ce Livre, une Histoire entiere de leur Ministere, & de tous les évenemens les plus considerables arrivez de leur iems. Le fameux Mr. Bavle qui l'a loué dans ses remarques, n'en fait pas moins de cas, que de la vie du Pere Joseph, dont il a dit à la fin du Chapitre VI. de sa reponse aux questions d'un Provincial, que c'étoit une des plus curieuses Histoires qui ayent paru depuis long-tems. effet elle a été imprimée cinq fois en deux ans, sçavoir trois Editions en France, & deux dans les Païs étrangers.

### LA CLEF DU CABINET

#### DES

#### PRINCES DE L'EUROPE.

Ou Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Juillet 1705.

#### ARTICLE I.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I, Nciennement les Rois de Macedoine, ne combattoient leurs ennemis qu'en bataille rangée, & ple pour les épargnoient, autant qu'ils pou- Princes Chrê-

voient les Villes, afin, disoient-ils, tiens qui se

d'avoir un Empire plus riche. A jourd'hui les font la guer-Indiens gardent entr'eux inviolablement cette loua-re. ble coûtume, ils ne brûlent aucunes habitations de leurs ennemis, ne coupentaucuns arbres, qu'autant que l'usage du bois leur eit necessaire, &ce qui paroit encore de plus beau & de plus équitable, c'est qu'ils ne font jamais de mal aux Païsans, qui sans craindre aucun danger, cultivent leurs terres, & font paître leurs troupeaux à la vûë du Camp ennemi; L'amour & la charité des Chrêtiens ne devroit-elle pas 1 s porter à en user de même? la débonnaireté de ces Payens & Infideles,

Infideles ne devroit-elle pas leur faire home? lorsqu'avecune cruauté & une fureur inoüie, ils travaillent à désoler des Provinces & des Villes que l'esperance de la conquête leur fait déja envi-fager comme leur appartenant.

Porter le feu, le fer au sein d'une Patrie, L'y porter pour l'avoir, c'est excés de folie, Car de perdre un Païs de l'un à l'autre bout, Pour se l'approprier, c'est n'avoir rien du tout. Un Prince bien censé tous ces desordres évite, Conserve la moisson, ne cause aucune suite; Puis qu'il veut rendre sien, ce qui est bien d'autrui,

Il détourne ces maux des lieux qu'il croit à lui.

II. La fureur de la guerre a commencée à se faire ressentir sur les Fiontieres d'Espagne & de Portugal, aussi-bien que dans les autres endroits de l'Europe, où la désunion des Princes Chrêtiens l'a allumée; je joins ici une Lettre venue d'Espagne, qui renserme un abregé des expéditious militaires qui se sont faites en ce Pais-là, & qu'on regarde comme les préludes de la Campagne.

#### Lettre écrite de Badajoz le 28. Mai 1705.

Lettre sur les operations de la guerre en Portugal.

A longueur & l'opiniâtreté inutile du siège de Gibraltar n'a pas seulement donné le tems aux ennemis de rérablir leurs affaires, qui auparavant paroissoient assez désabrées; mais il a aussi qu'ils en sont devenus tout-à-sait insolens: Pendant que nos Troupes se fatiguoient à ce malheureux siège, les Portugais & leurs Alliez

des Princes &c. Juillet 1705.

se mirent en Campagne: les Portugais au nombre d'environ huit mile hommes sous le Commandement du Marquis de las Minas, se presenterent dernierement devant Salvaterra, non pas à dessein Les Portude l'assiéger, car ils n'étoient pas en état de le gais prennent faire, puisqu'ils n'avoient ni grolle artillerie, ni Salvaterra les autres choses necessaires à une pareille ex-par intellipédition, mais seulement pour exécuter la con-gence. vention que Don Antonio Lopez de Gallardo, Gouverneur de la Place pour le Roi d'Espagne, avoit faite avec l'Amirante de Castille, qui, pour une somme d'argent avoit promis de livrer la Place & même la Garnison à l'Archidue, lequel outre cette somme lui a promis le premier Gouvernement considerable qui seroit à sa disposition. Don Lopez, Cette trahison a été exécutée, & Don Lopez ayant voulu exhorter la Garnison (composée de 400. hommes du Regiment de Madrit, & de 30. Cavaliers) d'entrer au service des ennnemis, il eut la confusion de voir que pas un ne voulut suivre son mauvais exemple, & ayant de se rendre prisonniers de guerre, quoiqu'enveloppez de plusieurs Regimens Portugais, ils briserent toutes leurs armes & déchirerent leurs Drapeaux; les Portugais les dépoiillerent, & les menerent en cet état prisonniers à Lisbonne.

Trahison de

Quelques jours aprés l'Armée Auxiliaire d'An- Prise de Vagleterre & de Hollande sous les ordres de Mi-lencia d'Allord Gallovvai & du General Fagel, qu'ils ont cantara. assemblé en deça du Tage, au nombre d'environ 18. mile hommes, assiégea la Ville de Valencia d'Alcantara, située dans une gorge de montagnes sur la petite Riviere de St. Sauveur, à cinq lieues d'Alcantara & à fix de Portalegre : quoique la situation de cette Place, qui se trouve sur la frontiere de Portugal, dût porter les Espaznols à veill ex

veiller à sa conservation, ils ont (comme beau. coup d'autres du Royaume ) negligé de la fortifier & de la pourvoir des choses necessaires à la défense: ils en avoient néanmoins confié la garde à un trés-brave Capitaine, qui est Don Alonso de Madariaga, qui avec une simple Garnison de 350. Castillans, a soutenu cinq assauts contre l'élite des Troupes ennemies, qui aprés six jours de tranchée ouverte, entrerent par les breches l'épée à la main : ce brave Gouverneur, qui dans les diverses attaques avoit perdu les deux tiers de sa Garnison. se défendit encore pendant plufieurs heures, se retranchant de ruë en ruë, mais se trouvant blessé de trois coups de fusil, se vit obligé de se rendre prisonnier de guerre le 9. de ce mois avec 112. hommes qui lui restoient: ils furent désarmez & dépouillez : on les donna en cet état à la garde de 30. Cavaliers pour les conduire à Portalegre; lorsqu'ils eurent passé les montagnes, les Cavaliers faisans halte dans une prairie prés de Marban, les Castillans profitans du tems que les chevaux étoient à l'herbe, se jetterent sur les Cavaliers qui mangeoient leur halte, les défarmerent & se sauverent, tenans des routes ou les Cavaliers qui les poursuivirent peu aprés, ne pouvoient pas passer.

Cruautez & impietez de la part des Anglois & Hollandois

La conduite que les Anglois & les Hollandois tinrent à Valencia, est si horrible & si exécrable, qu'on n'a rien vû de pareil pendant la guerre; ils ont passé au fil de l'épée non seulement ce qu'ils trouverent sous les armes avant la redition du Gouverneur; mais aussi la plûpart des habitans qui leur demandoient la vie à genoux; ils ont violé les semmes & les filles, dont ils en ont égorgé plusieurs qui n'ont pas voulu satisfaire à la brutalité du Soldat; les Commandans ont per-

des Princes &c. Juillet 1705. mis le pillage de la Ville & des Eglises; l'Archidiacre croyant d'arrêter la fureur du Soldat, se rendit dans l'Eglise de St. Roch, prit en main le St. Sactement, mais ces scelerats qui blesserent le Prêtre mortellement, lui arracherent le Soleil qu'il tenoit embrassé, foulerent aux pieds la sainte Hostie, enleverent toute l'argenterie & les Vaisfeaux facrez. Enfin les Môres n'ont jamais commis de plus grandes impiétez & facrileges, qu'ont fait ces indignes Soldats d'un Prince Roi Catholique. Je ne vous allegue rien dans cette Lettre qui ne puisse être appuyé du témoignage de tous ceux qui ont échapé à la rage du Soldat dans cette malheureuse Ville, & dont même la plûpart de ces scelerats ne se glorifient.

Ces violences ayant justement irrité les Espagnols contre les Portugais qui ont introduit en Espagne de si indignes ennemis de Dieu & de la Nation, il ne faut pas être surpris, si pour vanger nos facrez Autels, plufieurs ont pris les armes, & ont été saccager, piller & brûler plnsieurs Villages des dépendances de Portugal, observant néanmoins un respect inviolable à l'égard des lieux Saints, des Prêtres, des femmes & des en-

fans, à qui ils n'ont fait aucun mal.

Les ennemis ayant investi Albuquerque le premier Mai, en pousserent si vivement les attaques, buquerque. que le 22. la Place fut obligée de capituler : cette conquête & celle de Valencia leur donnent une facile entrée dans l'Estramadure. On croit que nous abandonnerons Marvan, qui est la seule Place qui nous reste des rapides conquêtes que les Espagnols firent la Campagne derniere, car autrement elle tombera d'elle-même entre les mains des Portugais. Nonobstant tous ces avantages des ennemis, les Espagnols se flatent encore

Prise d'Al-

que les François sont assez braves , & assez bien intentionnez pour désendre leurs frontieres; pour leur soumit l'argent, les vivres, les munitions, & même les habits dont ils ont besoin, ainsi que le faisoient leurs Alliez dans les guerres précedentes; je laisse à l'examen de vos reslexions de si équitables sentimens, & je sinis ma Lettre en vous assurant que je suis &c.

Reflexions jur la conduite des Alliez à la guerre d'Espagne.

III. Les faits que contient cette Lettre, sont confirmés par plusieurs avis venus d'Espagne & de France, qui ajoûtent que l'evenement de Valencia porte un nottable préjudice aux interêrs de la Maison d'Autriche; en effet il étoit de la Politique des Alliez, s'ils vouloient faire de grands progrez en Espagne, de n'y envoyer que des troupes Allemandes & Catholiques : & l'on peut dire sans prevention, que quelques braves & agueries que soient les troupes d'Angleterre & Hollande, elles ne sont nullement propres pour faire la conquête de l'Espagne, ou les peuples font si zelés Catholiques, qu'ils regardent comme une injure capitale la moindre irréverence faite devant la Croix ou quelqu'image, à plus forte raison le pillage des Eglises. On ajoure encore que cet évenement a si fort irrité les Espagnols contre les Protestans, qu'il a falu toute la prudence & l'authorité des Officiers & des Magistras pour empêcher qu'on n'égorgeat ceux d'entr'eux qui sont prisonners en Espagne, & si l'on sachoit tant foit peu la bride à cette fureur, il est certain que de part & d'autre, il n'y auroit plus au cun quartiei à attendre pour les prisonniers de guerre: Ceux qui ont interêt à éviter ce catnage, ne souroient prendre trop de mesures pour l'empêcher, & d'une ame élevée, dire commé Pirdes Princes &c. Juillet 1705. 7 Pirthus à ceux qui ont la malheur d'être vaincus.

Ce n'est pas mon dessein de vous mettre au pillage, Que nôtre vie à tous, soit le prix du courage, Ceux que par leur valeur, éviteront la mort. Dessus leur liberté je ne fais nul effort.

IV. Mr. le Marechal de Thesse n'ayant pas M. de Thessigé à propos de disperser les troupes Françoi-séresus de ses dans les Places frontieres, comme quelques Estagnolis témoignoient le souhaiter, (peut-être par troupes dans la crainte qu'il n'y eût d'autres Don Lopez) a asse semblé son Armée entre le Tage & la Guadiane. Il y a un autre Corps au delà du Tage entre Coria & Plazentia, & un troisième vers Ciuda Rodrigo; les deux premiers peuvent se joindre dans deux jours, & l'autre penetrer en Portugal, si l'Armée des Alliez reste dans l'Alentajo. Cependant comme les chaleurs sont déja excessives en ce Païs-là, les troupes de part & d'autre, seront bien-tôt obligées de rentrer dans des quartiers de rafraichissemens.

V. Le Marquis de Thuy, ayant demandé d'être Mr. de Thuy rappellé d'Espagne, ou il commande un Camp relevé par volant, sous les ordres de Mr. de Thessé, Mr. Mr. de Legal. de Legal Lieutenant General qui y va en sa place,

y doit être presentent arrivé.

VI. Mr. Amelot de Gournai Ambassadeur de France, étant arrivé en Espagne, pour relever Le Duc de Mr. le Duc de Gramont, ce dernier a pris son Gramont, audience de congé de Sa Majesté Catholique, qui fait Cheval'a honoré de l'ordre de Chevalier de la Toison lier de la Toisd'or: il partit de Madrit le 23. Mai pour retour-son. ger en France.

VII. On a découverr à Grenade une conspi-

Conspira ration qui devoit s'executer le onze suin sête du tion de Gre-St. Sacrement; c'étoit d'égorger la Garnison & nade. mettre le feu à la Ville pendant qu'on seroit à la procession; ce complot avoit été tramé par un

Moine qui s'est sauvé; & par un Médecin qui a été pris, avec quelques uns de ses complices: On y a trouvé quantité d'armes & de la poudre cachée.

VIII. L'Amirante de Castille s'est rendu à l'Ar-

Amirante de Castille.

Prince de

Darnistadt.

mée des Alliez sur la frontiere pour être plus à portée de recevoir les avis de ceux qui sont dans son parti. Le Prince de Darmstadt n'attendoit que l'arrivée de la Flotte, pour s'y embarquer,

afin d'aller executer quelque autre entreprise pareille a celle de Gilbraltar; Le St. Methyvin Envoyé d'Angleterre en Portugal s'embarqua derniz erement a Lisbonne pour passer à Tanger, afin-

Envoyé d' Angl. prés du Roi de Maroc.

de se rendre ensuite prés du Roi de Maroc, pour y renouveller le Traité que ce Prince Infidelle a fait avec les Anglois & Hollandois; il relâcha en passant à Gilbraltar, pour s'aboucher avec le Prince de Darmstadt.

#### ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FR ANCE dépuis le mois dernier.

Assinnat

L il se vingt unième Mai jour de l'Ascension, il se commit à Lion une action des plus hardies & des plus cruelles, dont on ait encore entendu parler, en voici le recit.

Le Comte de la Barre, Savoyard de nation, qui depuis quelque tems étoit prisonnier à Pierre-

Ancife,

des Princes &c. Juillet 1705. Encise, qui est une Forteresse où l'on met les prisonniers de distinction, abusant de la facilité qu'il avoit d'écrire en Piemont, & de recevoir ses Lettres sans être décacherées, dit un jour à Mr. de Manville, Gouverneur de cette Forteresse. qu'il venoit d'apprendre la nouvelle que son Epouse étoit heureusement accouchée d'un fils: il le pria en même-tems de trouver bon qu'il lui donnât à manger & aux principaux prisonniers, pour solemniser cette naissance. Ses instances ayant eu l'effet qu'il en attendoit, on convint du leudi 21. Mai, pour ce repas, auquel quelques amis du Gouverneur & du Major furent même invitez; il fit distribuer quelques bouteilles de vin aux Soldats de la Garde.

Après le repas le Major alla conduire les Conviez étrangers, & fut ensuite vaquer à quelques affaires qu'il avoit dans la Ville; le Gouverneur entra dans sa Chambre, & s'étant mis dans un faureuil, un livre à la main, le Comte de la Barre y entra avec les Sieurs de Malfontaine & de Calandre, se saissirent du Gouverneut, lui mirent un baillon, & on lui donna cinq coup de poignard. Une servante étant venue dans ce tems-Ia, & voulant prendre la corde de la cloche de la Tour, pour sonner le Tocsin, reçut un coup de poignard, on lui lia les pieds & les mains & on la laissa étendue perdant son sang, auprés de son Maître, qui venoit d'expirer. Deux autres prisonniers qui étoient du complot, envoyerent les Gardes l'un aprés l'autre dans la Chambre du Gouverneur, sous prétexte qu'il les demandoit, où les trois Scélerats, dont je viens de parler, qui les attendoient s'en saisssloient, leur fermoient la bouche avec des mouchoirs, & leur attachoient les pieds & les mains, comme à la servante; il ne restoit plus qu'un Cuisinier & un Jardinier, qui ayant voulu faire quelque réfiftance, furent poignardez.

Aprés que ces cruautez eurent été commises. 1e Comte de la Barre prit dans la poche du Gou. verneur les clefs de son Cabinet, où il vola tout l'argent comptant & les Bijoux qu'il y trouva; enfuite il fit ouvrir les cachots, difant sauve qui veut, nous venons de tuer le Gouverneur en toute la Garde; mais aucun des prisonniers qui y étoient enfermez, ne voulut profiter de cette liberté, par la crainte qu'on ne les accusat d'être complices de cet affaffinat.

Environ les trois heures aprés midi, ces cinq Scelerats fortirent de la Forteresse par la porte de derriere, où ils trouverent des Chevaux qui les attendoient, & prirent la route de Geneve: une heure aprés la Maréchaussée ayant eu avis de cette sanglante action, monta à cheval pour les poursuivre, sans avoir pû les atteindre. Le Comte de la Barre dit en sortant de la Chambre, qu'il ne regrettoit que l'absence du Major, qui auroit fait compagnie à son Gouverneur. On ne sçait pas encore de quel œil Mr. le Duc de Savoyeregardera une Action si noire que celle-là, il y a lieu de croire que S. A. R. desaprouvant la conduite de ce Comte, lui donnera des marques de Son indignation & de sa justice.

La justice est des Rois le plus noble partage, Elle est de leur Grandeur, le plus ferme soutien,

Par elle, ils sont de Dieu la veritable image, Et leurs autres vertus, sans elle ne sont rien.

II. Le Chevalier de St. Paul & Mr. de Roque femille, des Princes &c. Juillet 1705.

écuille, Capitaines des Vaisseaux le Salisburi & le Ludlovy, qui sont deux Navires de guerre pris sur Mer par fur les Anglois, ayant été croiser sur les Côtes le S. de St. de Hollande, déconvrirent le 19. Mai à trois Paul. lieues du Texel, une Flotte Matchande de 28. Vaisseaux Hollandois, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre, l'un de 70. piéces de Canon & l'autre de 60. le Combat fut opiniatre de part & d'autre durant quelques heures; pendant que Mr. de St. Paul combattoit celui de 60, piéces, Mr. de Roquefeuille alla deux fois à l'abordage de celui de 70. piéces, qu'il auroit pris sans la lâcheté de son Equipage, qui refusa de monter a l'abordage & de suivre Mr. de Boisaval Lieutenant, qui quoi que blessé d'un coup de Mousquet dans la Poitrine, & d'un autre au bras, ne laissa pas de monter le premier avec deux autres François, & qui resterent morts ou vifs entre les mains des Hollandois. On prit fix Vaisseaux Marchandsr ichement chargez; à l'égard du Vaisseau de 60. pièces de Canon qui avoit perdu fes Mats de Mifaine & de Beaupré, Mr. de St. Paul en fit tirer l'Equipage & ce qu'il y avoit de meilleur, aprés quoi il le fit brûler.

III. Le Marquis de Coetlogon partit de Brest vers la fin du mois de Mai avec 18. Vaisseaux de guerre, dont cinq sont du premier rang, pour l'Escadre de faire voile de l'Ocean vers la Méditerrannée, & Breft. comme le Chevalier Lacke qui est à Lisbonne, à ordre de lui disputer le passage du Détroit, on. attend avec impatience le succés qu'aura sa navigation, d'autant plus qu'on se prépare de part & d'autre à un Combat naval qui décidera de l'Empire de la Mer pendant la Campagne.

IV. Le 21. Mai le Roi fit une nombreuse Pro- Officiers de morion d'Officiers de Marine, parmi lesquels il Marine.

Départ de

y a 24. Capitaines de Vaisseaux, un Commissaire General d'Artillerie, un Major, trois Capitaines d'Artillerie, 20. Capitaines de Fregates, 49. Lieutenans de Vaisseaux, 3. Aide-Majors, 6. Capitaines de Brûlots, 2. Lieutenans d'Artillerie, 91. Enseignes de Vaisseaux, 2. Sous-Lieutenans d'Artillerie, 11. Lieutenans de Fregates, 3. Capitaines de Flutes, & fix Aides d'Artillerie, La Liste du nom de tous ces Officiers est tropétendué pour pouvoir trouver place ici.

V. La Lettre ci jointe est une suite du recitde ce qui s'est passé en Languedoc au sujet de la conspiration des Fanatiques, dont on a parsé dans

le mois précedent. \*

Lettre écrite de Montpellier le 22. Mai 1705, au sujet des affaires des Fanatiques.

#### MONSIEUR,

Suite de la conjuration du Languedoc.

N continuë à Nîmes d'exécuter les malheureux complices & les scelerats de la conjuntion, dont je vous ai parlé par ma derniere Lettre. On a rasé les Maisons d'Alison, d'Alegre, celle d'un Cabaretter nommé Cose, qui a été rompu vif, de même que le Moulin & la Metairie d'on avoit caché les Armes & les Munitions de guerre des Fanatiques. On prit dernierement quatre Camisars qui étoient cachez prés d'un Villagi nommé Uchan à une lieuë de Nîmes; ils se défendirent pendant quelques heures en desesperez contre soixante Dragons ou Suisses, le plus jeune de ces quatre Bandits, nommé François Sauvage, qui n'avoit que 18. à 19. ans, résista plus que les autres; il essuy plus de quarante coups de sussisses

<sup>\*</sup> Voyez Tome II. pag. 403.

des Princes &c. Juillet 1705. 13 en être blessé, & ayant été saisi par un Dragon, Sauvage lui donna une bourade de son pistolet sur la machoire qui l'obligera de le lâcher : se voyant débarrassé il prit la fuite avec tant d'agilité, qu'il sautoit les fossez & les hayes comme un Leurier: il s'arrêtoit de tems à autre criant avance, avance Dragon, & les attendant jusqu'à la portée du pistolet, faisoit sa décharge sur eux; aprés quoi, il faisoit une nouvelle course : étant arrivé au bord de la petite Riviere de Vistre, qui se jette dans l'Etang de Perault, il voulut gagner l'autre bord; mais un Laboureur qui étoit au delà de la Riviere, & à qui les Dragons crivient arrête le Camifard, s'avança à lui lors qu'il sortoit de l'eau, & lui donna un si grand coup de son aiguillon à travers du front, qu'il le renversa dans la Riviere, ce qui donna le tems aux Dragons d'avancer : on lui donna plusieurs coups sur les os des jambes, pour ralentir son agilité, & ayant été garoté sur un Cheval, on le mena à Nimes, où il fut brûlé vif avec deux de ses Camarades, & le quatriéme fut pendu.

Le 4. Mai le Meunier chez qui on avoit trouvé les armes & les munitions de guerre, fut rompu vif, & cinq autres qui avoient aidé à les y porter, furent pendus. Le 14. le Fermier chez qui on avoit porté ces armes, avant de les transporter au moulin, & le Voiturier qui les y avoit conduit, furent rompus vifs, un autre fut pendu; un Soldat déserteur, ancien Catholique, qui avoit mangé le mois précedent avec Ravanel sans le deceler, fut condamné le même jour aux Galeres.

On a conduit dans nos prisons deux Marchands des Hautes Sevenes, l'un nommé Maillet & l'autre Regis, qui étoient, dit-on, les Tresoriers des Camifards, qui leur distribuoient l'argent qu'ils tiroi nt tiroient d'Alison & d'Alegre. On a aussi fait une capture de trois Mulets, sur lesquels il y avoit trente mille Louis d'or en espece, qui étoient conduits par trois Invalides, qui contrefaisoient les Marchands de Peleterie dans les montagnes. Sur ce qu'on avoit apris qu'il y avoit dans une maison à l'Anglade, de la poudre cachée, on fut pour y faire la visite, mais l'on n'y trouva rien; cependant on chercha li exactement dans le voisinage, qu'on en trouva deux sacs dans un puits. On a encore arrété dans les Hautes Sevenes, fix personnes qu'on dit être trés-capables de remplir les dignitez de Catinat & de Ravanel, que les Puissances étrangeres avoient flaté de leur donner le Commandement & le Gouvernement des Places dont ils pourroient le Saisir.

On est trés convaincu par le testament de mort de plusieurs de ces malheurenx, par les Lettres & autres papiers qu'on leur a trouvés, & qu'on dit que Mr. de Baville fera mettre sous la presse pour convaincre le public de la perfidie de ces seelerats. de ceux qui les protegeoient, qu'ils avoient resolu 1. de faire éclater leur revolte le 25. du mois de Mai 1705, en égorgeant les Gouverneurs 😙 tous les Officiers du Roi , eg en mettant le feu aux quatre coins des Villes de Montpellier & de Nimes. 2. Ce jour la tous les Camisards devoient mettre des rubans verds à leurs chapeaux, en effet ils en avoient deja ramasse une trés-grande quantité, & Alegre & Alison en avoient fait teindre de cette couleur plus de 300. piéces. 3. Environ ce tems-la , les Anglois & les Hollandois avoient promis de debarquer trois à quatre mille hommes au Port de Cette avec beaucoup d'armes de munitions, les Camisards de Montpellier des vant les aller rencontrer dans la plaine de Fronti-

des Princes &c. Juillet 1705. gnan. 4. Et qu'enfin on avoit déja fait le denombrement de ceux qu'on pourroit armer à Montpellier, Nimes, U/ez, Alaix, St. Hipolite, & autres Villes & Bourgs voisins : Mais graces à Dieu, tous ces projets diaboliques sont évanouis. Je suis Mr. Oc.

Par un principe de justice, Il faut toujours que l'on punisse, Le veritable Criminel, S'il est reconnu comme tel.

VI. On a publié un Arrêt du Conseil du 19. Mai pour proroger jusqu'au premier de Juiller, la diminution des especes qui avoit été fixée au premier Juin; scavoir, les Louis d'or reformez à quatorze livres dix fols, & les écus à trois livres dix-huit sols; & par le même Arrêt, il est ordonné qu'au premier jour du mois d'Août les Louis d'or seront reduits à quatorze livres, & les écus à trois livres seize; mais qu'à l'égard des especes non reformées, qui ne doivent plus être reçues dans le Commerce, on pourra conrinuer à les porter aux Hôtels des Monnoyes, où elles ne seront cependant reçues que sur le pied, scavoir, les Louis d'or à onze livres dix sols, & les écus à trois livres quatre fols.

VII. Le Roi ayantafligné l'Assemblée generale du Clergé de France, au 25. de Mai 1705, rous du Clergé de les Deputez se rendirent ce jour-là à l'Archevê- France. ché de Paris pour y regler quelques Preliminaires, mais l'ouverture solemnelle ne s'en fit que le Mardi deuxième Juin, au Convent des grands Augustins de Paris, où Mr. le Cardinal de Noailles, Archevêque de cette Capitale du Royaume, officia, & Mr. Soanin Evêque de Senez,

Arrêt des Monnoyes.

Assemblée

un

un des plus grands Orateurs de France, prêcha devant cette Assemblée de Savans Theologiens: Il attaqua trés-delicatement, & néanmoins d'une maniere assez vive, le luxe des Eyêques; son discours roula sur l'amour des Pasteurs pour leurs Brebis: il distingua deux devoirs principaux de cet amour, l'un de secourir ses Brebis, & l'autre de les édifier par de bons exemples; il distingua le secours en deux manieres, l'un qui regardoit l'instruction des ames, & l'autre le secours des biens temporels: son discours sur generalement applaudi.

Le lendemain l'Assemblée sut à Versailles, Mr. le Comre de Pontchartrain Secretaire d'Etat, & Mr. Desgranges Maitre des Ceremonies, conduisirent à l'Audience les Prélats & autres Deputez. Le Cardinal de Noailles, qui avoit été élu President de l'Assemblée, harangua le Roi: Ils furent ensuite avec les mêmes ceremonies saluer Monseigneur le Dauphin, à qui le Cardinal de Noailles, à qui le Cardinal de Dauphin, à qui le Cardinal de l'Assemblée, harangua le Cardinal de Monseigneur le Dauphin, à qui le Cardinal de l'Assemblée suite de la cardinal de la cardinal

nal fit un compliment trés-éloquent.

Je joindrai ici cette premiere harangue aprés avoir donné la Liste de ces Deputez, avec leurs noms de famille; comme le Clergé de France est divisé en seize Provinces, on a suivi par ordre alphabetique le nom de ces Provinces, & ainsi on ne pretend pas que le rang que je leur donne, ni au Prelats Deputez, préjudicie en rien celui qu'ils pretendent ou doivent tenir dans le Royaume.

1. Province d'Aix.

Liste des Mrs. Tomassin, Evêque, de Sisteron,
Deputez à Fleuri, Evêque de Frejus,
l'Assemblée L'Abbé de Valbelle, Aumônier du Roi,
du Clergé. L'Abbé de Fargues Marsalais, Neveu de Mr. l'Archevêque d'Ain.

des Princes &c. Juillet 1705. 17 2. Province d'Alby.

Nesmond, l'Archevêque d'Albi, Maupeou, Evêque de Castres, nommé à l'Archevêché d'Auch.

L'Abbé de Labro,

L'Abbé d'Ainac-Turenne.

3. Province d'Ambrun.

Soanin, Evêque de Senez,

Crillon, Evêque de Veance,

L'Abbé de la Perusse grand Vicaire & Doyen d'Ambrun,

L'Abbé de Castelet Glandesve,

4. Province d'Arles.

Mailli, Archevêque d'Arles,

Vintimille du Luc, Evêque de Marseille,

L'Abbé de Bussi-Rabutin, Grand Vicaire d'Arles,

L'Abbé de la Valette de Thomas,

5. Province d'Auch.

Abadie , Evêque d' Acqs ,

Gourgues, Evêque de Bazas,

L'abbé de Lanzac Roquetaillade, Grand Vicaire de Bayonne,

L'Abbé de Rutie, Grand Vicaire de Comminges."

6. Provinces de Bourdeaux.

Bezons, Archeveque de Bourdeaux,

Milon, Evêque de Condom,

L'Abbé de Vaurouy, L'Abbé de la Parisière, Grand Predicateur.

7. Province de Bourges.

Potier de Gesard, Archeveque de Bourges, Bochard de Saron, Evêque de Clermont,

L'Abbé Bochard de Saron, Treforier de la Ste, Cha-

pelle de Vincennes, Grand Predicateur. L'Abbé de Vallorges. 8. Province de Lion.

Felix, Evêque de Châlons-sur-Sône.

Tilladet, Evêque de Mâson,

L'Abbé de Roquette, neveu de l'ancien Evêque d'Autun. Grand Predicateur,

L'Abbé des Plannes, neuveu de l'Evêque de Chálons.

9. Province de Narbonne.

Du Suabe, Evêque d'Alais,

Colbert Croissi, Evêque de Montpellier,

L'Abbé Poncet , Neveu & Grand Vicaire de l'Evéque d'Uzés ,

L'Abbé Jaubert, Grand Vicaire de Montpellier.
Province de Paris.

Le Cardinal de Nouilles, Archevêque de Paris, Berchier, Evêque de Blois,

L'Abbé de Pressigny, Doyen de N. Dame de Paris,

L'Abbé Fagon , fils du premier Medecin du Roi.

11. Province de Rheims.

Feydeau, Evêque d'Amiens,

Chamillart, Evêque de Sanlis,

L'Abbé de Louveis, Grand Vicaire & Official de Rheims,

L'Abbé de Saffenage, Abbé de St. Jean des Vignes de Soissons.

13. Province de Rouën.

Colbert, Archevique de Rouën,

Lomenie, Ivêque de Coutance,

L'Aibé Pitrac, Maître de la Chapelle de Mr. la Duc d'Orleans.

L'Albé de Fourcy St. Vandrille.

13. Province de Sens.

Bouthillers-Chavigny, Evêque de Troyes,

Queilus, Evêque d'Auxerre,

L'Abbé

des Princes &c. Juillet 1705. 19 L'Abbé de Vienne, Conseiller Clerc au Parlement de Paris,

L'Abbé Catelan , Lecteur de Mr. le Duc de Berry.

14. Province de Toulouse.

Colbert St. Poüange, Archevêque de Toulouse. Gramont, Evêque de Saint Papoul.

L'Abbé de Vertamon-Chaluisset, Grand Vicaire de Pamiers,

L'Abbé de Mônier, Grand Vicaire de Lombez, 15. Province de Tours.

Beaulieu, Evêque de Nantes,

Le Pelletier, Evêque d'Angers,

L' Abbé de Bussy,

L' Abbé du Plessis-d' Argentré.

16. Province de Vienne en Dauphiné.

Bochard de Champigni, Evêque de Valence,

Cosnac, Evêque de Dye, neveu de l'Archevêque d'Aix.

L'Abbé de Malissole, Doyen de Dye,

L'Abbé de Vezelay, de Tancin.

Agens Generaux du Clergé.

L'Abbé de Maulevrier Langeron, qui a été continué,

Et l'Abbé Poudeux de Castillon, neveu & Grand Vicaire de l'Evêque de Tarbes.

Voici la Harangue que Monsieur le Cardinal de Noailles sit au Roi le trois Juin 1705.

#### SIRE,

Nous venons au nom du Clergé de tout vôtre Royaume rendre nos hommages ordinaires à V. M. & nous nous acquittons de ce devoir aves les sentsmens que la Religion, la justi-

ce & la reconnoissance demandent de nous. La Religion nous fait respecter dans vôtre personne sacrée, l'autorité de Dieu même; elle nous aprend que vôtre Puissace vient de lui, que nous dedevons l'enseigner à vos peuples dont nous sommes les Pasteurs, & les porter par nos exemples, aussi-bien que par nos paroles, à vous rendre tout respect & toute soumission. La justice nous fait reconnoitre en vous, les grandes ér excellegtes vertus, par lesquelles il a plû à Dien vous élever au dessus des autres hommes autant que par vôtre Trône, & elle nous les fait honorer avec toute la veneration qu'elles meritent. La reconnoissance enfin de tant de biens que nous avons reçus de V. M. en corps og en particulier, nous attache à elle par les liens les plus forts & les plus solides. Ainsi ce n'est point un vain hommage, un devoir purement exterieur & sterile, que nons rendons aujourd'hui à V. M. c'est un témoignage public & sincere de nos sentimens pour Elle. Nous venons lui offrir de nouveau nos cours, nos biens & nos prieres, & plut à Dieu qu'elle put trouver dans nos biens une aussi longue ressource que dans nos cœurs, nôtre pouvoir sera bientôt à bout; mais nôtre zele n'y sera jamais. Et comment pourrions-nous n'en point avoir pour un Roi qui en a tant pour l'Eglise, qui la deffend au préjudice de ses propres interets, & qui merite plus d'admiration par ses vertus Chrêtiennes, que par les grandes qualitez humaines, qui lui attirent tant de gloire dans le monde, & tant d'envie de la part de ses ennemis?

Ce n'est point, SIRE, cette gloire passagere, que nous honorons dans V.M. mais vôtre pieté solide, semence d'une gloire éternelle, infiniment plus grande. Nôtre Ministere qui nous obise de

des Princes &c. Juillet. 1705. 21 n'estimer que ce qui a rapport à l'éternité, ne nous permet pas de louer ce qui perit avec le tems. Nous laisserons aux hommes qui ne connoissent que le siecle present, le soin de relever le grand éclat de vôtre Regne; mais pour nous dont les vues doivent se porter plus loin, nous louerons (ans cesse, les grands dons de graces dont Dieu a rempli vôtre ame: Cette foi vive qui mulgré vos importantes & difficiles occupations vous tient toujours attentif à ce que vous devez à Dieu, qui vous éleve au-dessus de tous les évenemens, conserve dans vôtre cœur une si grande modestie au milieu d'une si grande gloire, & vous fait recevoir avec dant d'égalité tout ce que Dieu vous envoye de joye ou de douleur, d'avantage ou de perte. Ce zele pur & ardent pour la Religion, qui vous attache si fortement à elle, vous fait mépriser la fausse sagesse des Politiques du siecle, lors qu'il s'agit de la soûtenir, vous rend si ferme contre tout ce qui peut alterer la pureté de sa doctrine & troubler la paix de l'Eglise. Cet amour pour la vertu, qui vous la fait préferer à tout ; & vous donne autant d'empressement pour la découvrir, qu'elle en a pour se cacher, vous faisant chercher le merite jusques dans les Provinces les plus reculées, pour l'élever i le rendre utile. Cette verité enfin, & cette droiture, qui paroit dans toutes vos actions, és sans laquelle il n'y a point de vraye vertu.

Ce font là, SIRE, des qualitez dignes d'un Roi Trés-Chrètien, dignes d'être louées par les Ministres de JESUS-CHRIST. Ce font celles que nous respectons & que nous admirons dans V.M. & dont nous rendons avec elle d'immortelles actions de graces à Dieu, auteur de tout bien. C'est ce qui augmente nôtre attachement

#### La Clef du Cabinet

22

pour V. M. & nous rend plus hardis à lui offrir les jecours qui dependent de nous. Voire Religion rassure nos consciences justement allarmées, de voir si jouvent les biens de l'Eglise conjacrez à Dieu, & dont nous n'avons que la dispensation, employez à des usages si differens de leur destination.

Ces biens sont les vœux des fideles; le prix de leurs pechez, le patrimonie des pauvres, qui ne doivent servir qu'à leur nourriture, à la substituance des Ministres de l'Autel, & à l'entretur des Eglijes. Mais nous savons que J. C. lui même tent exemt qu'il étoit de tribut, voulut s'y journette (afin de ne point scandaliser) le paya pour lui & pour St. Pierre, & sit même un nutacle pour avoir de quoi y satisfaire. Nous sommes convenieus que Religieux comme vous êtes, vous ne nous demandez un neuveau secours; que dans un pressant lejoin, & pour le bien da la Religion, autant que pour le vôtre.

Il est juste d'ailleurs, que tenant de la liberairte de V. M. Én des Rois ses Predecesseurs une grande partie de nos biens, ils joient employez à jon service, quand il est necessaire; il est juste que les Aumones que l'Eglise a reçues des sidelles, servent à leir soulagement, quand ils sousseurs, il est juste ensin que le Clergé contribue à la deffense de l'Etat, puis qu'il en fait une partie, én qu'ayant même l'honneur d'en être le premier corps, il joit aussi toujours le premier à le secourir.

Nons renicitons donc, avec confiance, nos biens entre les mains de V.M. per uadé qu'Elle les employera, non à augmenter sa gloire, mais à soutemr la Religion, és la justice, à éloigner de vos frontieres les ennemis de l'Eglise comme

des Princes & c. Juillet 1705. 23
les vôtres, & à lui procurer le repos & la sureté qu'elle ne peut tenir que d'un protecteur aussi
puissant que vous.

Vous pouvez, SIRE, lui donner mieux qu'elle ne vous donne ; Si vous êtes obligé de la depouiller ; si cette querre cruelle , que Dieu permet dans sa colere, pour punir les pechez du monde, pour arrêter les torrens d'iniquité, qui inondent toute la terre; Si cette guerre, dis-je, vous force de prendre l'or du Sanctuaire, (ce que vous ne ferez ni sans necessité ni sans douleur,) vous pouvez lui faire trouver d'autres ornemens plus precieux & plus agreables à Dieu; en nous aidant, par vôtre authorité; à lui former des Ministres dignes de lui; Nous protegeant toûjours pour éloigner du Sanctuaire, ceux qui seroient capables de le profaner, ne permettant jamais qu'on nous lie les mains, quand nous ne les faisons servir, qu'à empêcher que l'abomination de La desolation n'entre ou ne demeure dans le lieu saint : Nous laissant en un mot le libre exercice de la jurisdiction sacrée que nous tenons de J.C. or qui est le seul bien inalienable dont il nous a chargez.

Ceft, SIRE, ce que nous demandons à V.

M. avec beaucoup plus d'ardeur, que la conservation de nos biens temporels, & ce qui attirera de plus en plus la protection de Dieu sur vos armes. Plus vous defendrez son Sanctuaire, plus il defendra vôtre Royaume, & ceux que sa Providence (malgré les vains projets & les efforts des hommes,) a mis dans vôtre Maison Royale. Dieu seul a toutes les Couronnes dans ses mains, il peut seul les conserver à qui il les a données; il se jouë des peuples & des Nations entières, les Puissances de la terre & celles de l'enfer, ont beau

beau se liguer, il fait toujours ce qui lui plait; Il n'y a point de sagesse, point de prudence; point de Conseil contre le Seigneur. C'est ce que reconnoissoit un des plus grands Rois, qui ait jamais regné dans le monde, & qui a été rempli de tant de Sagesse & de gloire, tant qu'il s'est occupé à bâtir le Temple de Dieu, & à en conserver la sainteté.

Plaise à ce Dieu si puissant, & si terribile dans ses Conseils, sur les enfans des hommes. augmenter toujours la sagesse & la gloire de V. M, vous faire enfin regner comme Salemon, dans des jours de Paix, vous donner la liberté de satisfaire la juste impatience que vous avez de soulager vos peuples en de les rendre heureux en Chrétiens, en leur procurant la tranquilité netessaire, pour apprendre a adorer Dieu, en esprit en verité; plaise au Seigneur, que vous jouissiez au plutôt, de cette consolation, que la longueur de vos jours réponde a nos desirs en à nos besoins; & que vous voyiez encore naitre dans vôtre famille Royale, plusteurs Princes qui faffent durer autant que le monde, la Race benite de St. Louis, où il a laissé tant de sainteté, & où V. M. a mis tant de gloite.

Cette Harangue ne fut pas plûtôt rendue publique, que ces termes de dépositler l'Eglife, & & ceux de nous remettons nos biens entre les mains de V. M. allarmerent plusieurs Ecclesiastiques de la Cour, qui avoient fait peu d'attention, à ce que Mr. le Cadinal avoit dit un peu auparavant, que ces biens étoient le patrimoine des Pauvres, destiné à leur nourriture: ils crutent qu'on alloit les reduire à cette sacheuse necessité, d'imiter les Apôtres & les Difei-

des Princes &c. Juillet 1705. 25 Disciples du Sauveur du monde: mais quelques jours aprés, ils revinrent de cette terreur panique lors qu'ils apprirent la resolution que l'as-

semblée du Clergé prit le 12. Juin.

Ce jour-la Mr. le Comte de Pontchartrain Secretaire d'Etat, M. de Chamillart Contrôlleur General des Finances, Mrs. Peletier de Sousy & d'Aguesseau Conseillers d'Etat, accompagnez de Mrs. d'Armenoville & Desmaretz, Directeurs Generaux des Finances, se rendirent à l'assemblée generale du Clergé, pour y propofer de la part du Roi, la demande du secours que S. M. attendoit de ce premier Corps de l'Etat : Après que ces Deputez furent fortis, l'Assemblée, par un consentement unanime, accorda un don gratuit, qui ne dépouillera pas entierement l'Eglise de ses biens temporels, puis qu'il ne va pas à cinq deniers pour livre du revenu d'une année; car suivant l'état imprimé à Paris avec privilege en 1704, par Anthoine Warin, rue St. Jaques, le revenu annuel du Clergé de France, monte à trois cens douze millions de livres; les cinq deniers pour livre de cette somme, produisent celle de six millions cinq cens mille livres, & le don gratuit que le Clergé vient d'acorder, est de six millions: ainsi si la distribution s'en fait avec égalité, les Beneficiers, qui sont reduits à la portion congrue de trois cens livres, ne seront compris dans les Rolles de repartition que pour fix livres, & les autres à proportion : encore sur ce pied-là, il y aura un revenant-bon de cinq cens mille livres, pour les frais de recepte.

Un Evêque qui n'est pas de l'Assemblée, & qu'on ne nomme pas, a écrit au Roi, en lui

envoyant un étar de son revenu : il prie S. M.: de trouver bon qu'il se reservat seulement mille écus de rentes, pour soûtenir sa Dignité Episcopale, & qu'il lui abandonnoit le surplus pour les besoins de l'Etat, afin que par ce moyen les petits Beneficiers de son Diocese, ne fussent pas par des vexactions, reduits à la derriere misere qui pourroient les détourner de leur devoir, envers Dieu & envers le prochain: Il marque encore qu'il écrivoit à l'Assemblé du Clergé, pour exhorter les Membres, d'un amour fraternel, de faire la même chose, ce qui les empescheroi: d'imposer aucunes charges sur le bas Clercé, & qu'il n'en coûteroit qu'au luxe des Evêques; mais on assure que cette remontrance a été considerée dans cette celebre Assemblée, comme une heresie des plus dangereuses & des plus condamnables.

Cas de Conscience.

VIII. La querelle des Savans au sujet du Cas de Conscience, s'échauffe plus que jamais; on voit paroître tous les jours de nouveaux Ouvrages pour & contre, on en a déja vû plusieurs contre l'Ordonnance de Mr. l'Archéveque de Cambray, à qui l'on a fait par avance l'Epitaphe suivante:

Ci git qui deux fois se trompa, En suivant Molinos, en suivant Molina.

Intendies

IX. Depuis trois mois, il y a eu quatre inà la Rochelle, cendies à la Rocheile, on a de la peine à les attribuer à des simples accidens : le dernier reduifit en cendies en moins de trois heures, l'Eglife de S. Sauveur & plusieurs maisons voifines. On a arrêté quelques Predicateurs Protestans dans le Païs d'Aunix, qui y étoient ve-

des Princes & c. Juillet 1705. nus d'Angleterre & de Hollande, & tenoient Pridicants des assemblées secretes contre les défenses du faits prison-Roi.

X. Mr. de Nointel, Conseiller d'Etat, In- Intendantendant en Bretagne, s'étant demis de son em- ces de Proploi, le Roi a nommé pour remplir sa place vinces. Mr. de Ferrand, Intendant en Bourgogne. Mr. de Brion passe de l'Intendance de Poitiers à celle de Bourgogne, & Mr. Doujat va à Poitiers.

Depart de

XI. Madame la Princesse des Ursins ayant pris congé de la Cour de France le 14. Juin la Princesse pour retourner à Madrit, le Roi lui fit present des Ursins d'une Cassette, dans laquelle il y avoir un Ca- pour l'Espabaret d'or avec ses assortimens; Sa M. lui a one. augmenté sa pension de dix mille livres, d'une pareille somme, outre dix mille écus qu'Elle lui a donné pour les frais de son voyage, & en sa consideration, le Duc de Noirmouthier son frere, qui n'étoit Duc qu'à Brevet, a été fait Duc & Pair de France. Madame la Duchesse de Bourgogne l'a aussi regalée de son Portrait en bracelet enrichi de Diamans. Enfin cette Princesse est partie comblée de bienfaits ; elle porte à la Reine d'Espagne plusieurs Bijoux de prix avec les Portraits des Princes, des Princesles & des Dames de la Cour.

XII. Le nommé le Vacher, Marchand Banque-Jouaillier ayant fait une banqueroute fraudu-route frauleuse de quatre cens mille livres, a été arrêté duleuse. à Lausane en Suille, il en sera quitte pour une prison perpetuelle, puisque ses parens payent ses Créanciers; apparenment que ce n'est pas de leurs deniers. Lotterie

XIII. Enfin la Lotterie Royale, dont nous Royale conavons parlé plusieurs fois, fut rirée à Paris sommée, C 2

le 15. du mois de Juillet; c'est Claude Michel Estancelin, qui a eu le gros lot de six mille livres de rente viagere, outre le contract de tente perpetuelle pour l'interêt des sommes qu'il avoit mis à cette Lotterie à raison de cinq pour cent : comme elle a été remplie & tirée avec soure l'exactitude & la fidelité qu'on en pouvoit esperer, il semble que le Public souhaite qu'on en établisse une nouvelle sur le même pied.

#### ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. A vant de passer aux nouvelles que l'Italie nous fournit ce mois-ci, le Lecteur sera sans doute bien-aise que je lui fasse part de la Lettre que S. A.S. Monsieur le Grand Duc de Toscane a écrite à l'Abbé de la Trape, en remerciement de la Congregation qu'il lui a envoyée, elle est dattée de Pise du 16. Ayril 1701.

#### MON REVEREND PERE,

grand Duc de Tojcane a l'Abbé de l sa Ttrape.

Lettre du T A Communauté de vos Religieux que vous 🗕 avez envoyée pour s'établir dans l'Abbaye de Buonzolasso, arriva ici la nuit du Vendredi Saint, venant de Livorne, où une de mes Galeres qui les avoit été prendre à Marseille, les avoit debarquez, ils ont sejourné ici trois jours, 😙 sont partis ce matin pour être Samedi prochain à Buonzolasso. Je les as tous logez dans ce Palais, où ils ont pû faire toutes leurs fonctions par la commodité de l'Eglife des Augustins, dans laquells on je rend par une galerie. F'ai

des Princes & Juillet 1705. 29 Pai été charmé le leur grande regularités, de leur pieté exemplaire, & de tout ce qui les a fait admirer pour de vrais serviteurs de Dieu. C'est

admirer pour de vrais serviteurs de Dieu. C'est un trésor du Ciel pour moi & pour mes peuples, que l'acquisition que s'ai faite d'une si sainte & si digne Communauté, qui ne manquera pas d'attirer sur ma personne, sur ma Maison, & sur mes peuples les benedictions continuelles du Tout-Puisant: C'est aussi la charité que je leur ai demandée en me recommandant à leurs serventes prieres.

J'ai trouvé au Pere Abbé Malachie Garnerin, la vertu, la probité, & toutes les belles
qualitez qui le rendent trés-digne éleve de vôtre
Reformateur, qui m'ont fait connoître d'abord
que ç'auroit été pour moi un grand avantage de
lui voier, ainsi que j'ai fait, mon cœur & toute
mon affection. Voilà en peu de mots ce que je
dois vous en dire, après lui avoir parlé & avoir
eu quelque conversaion avec lui, dont les propos ne font qu'encourager de s'empresser de p!us en
plus, d'aimer Dieu & de ne ricn épargner pour
meriter sa Divine misericorde, & c'est encorc la
plus juste réponse que je pusse fire à vôtre Lettre du 19. Janvier, qu'il m'a rendu de vôtre
part.

Je n'ai de même manqué d'ad mirer toutes les bonnes, exemplaires & édifiant es qualitez du Pere Arfene de Jougla, que vous avez donné pous être Prieur, & Maître des Novices de ladite Communauté; & enfin depuis le premier jusques au dernier qui la composent, je n'ai remarqué que des gens achevez dans la persection d'une observance réguliere, d'une pieté & d'une grande

oharité.

Vous comprenez bien la grande obligation que

ai contractée avec vous pour un si beau choix que vous avez fait d'eux tous, & d'un homme h plain de vertus que vous avez mis à leur tête. T'ose esperer qu'aprés tout ceci, vous vous persuaderez aisément du haut prix que je fais de me voir engagé à ne jamais rien negliger de mon côté pout bien affermir leur établissement à Buonzolasso: je regarde cela comme une affaire qui me touche teut-à-fait de prês, & que je ne dois jamais perdre de vûë. Vous pouvez conter sur cela comme sur une chose sure, & à laquelle jens scaurois manquer, sans manquer en même-tems à un devoir, qui me doit être par toute sorte de raison indispensable. Les preuves de cette verité vous en convaincront dans la suite; cependant permettez-moi de vous demander de ne jamais discontinuer à me donner part dans vos prieres, en dans celles de vôtre Communauté à laquelle vous présidez si dignement ; & soyez bien persuadé qu'on ne peut être plus sincerement vôtre affectionné que je le suis. Signé, LE GRAND DUC DE TOSCANE.

Propositions d'unir la Relig. Grecque à la Catholique.

II. Il y a environ deux mois qu'on tint à Rome une Congregation de propaganda fide en presence du Pape pour l'élection d'un nouveat Patriarche de Sirie; on y agita aussi la proposition que le Grand Duc de Moscovie a faite pour rétinir à l'Eglise Catholique la Grecque Schismatique qui regne dans ses Etats, mais comme les Czards ont souvent fait de pareille propositions dans le tems qu'ils vouloient se rendre la Cour de Rome savorable, ou croit, avec quelque apparence de raison, que le Grand Duc ne veitille aujourd'hui imiter ses Predecesseurs, asin d'amuser le Saint Siege, & l'attacher de plus

des Princes &c. Juillet 1705. olus en plus par cette esperance dans les interêts du Roi Auguste, qui sont en haison avec ceux du Czard: cette Congregation resolut de n'envoyer aucun Legat à Latere en Moscovie jusques à ce que le Grand Due se soit soûmis au ferment prescrit par la Bulle du Pape Urbain, qui porte entre autres choses, que le Czard pour lui & ses Successeurs, reconnoit le Pape comme le Chef visible de l'Eglise de Jesus-Christ, & se soumer à toutes ses décisions dans les points qui regardent la foi.

III. L'Abbé de Pomponne, Ambassadeur de France à Venise, ayant passé à la Cour de Ro- Pompone, son me, y a fait quelque sejour, & a eu plusieurs arrivée à Audiences particulières du St. Pere, où l'on a Rome. agité les moyens par lesquels on pourroit rendre à l'Italie sa premiere tranquilité, en attendant qu'on pût procurer une Paix generalle à l'Europe; quelques avis particuliers aflurent qu'on proposera aux Puissances interessées dans la guerre, une Treve de deux ans, pendant laquelle on travailleroit à la negociation de la Paix, par l'entremise des Venitiens & des Suisses.

IV. La Reine Doilairiere de Pelogne & Madame de Baviere sa fille étant parties de Venise, la premier est de retour à Rome, mais Madame de Baviere étant arrivée à Pontela, sur la frontière de Carinthie, le Gouverneur, contre le droit des gens, & la bonne foi des Passe-se. ports que cette Princesse prit de l'Empereur Leopold, avant son depart de ses Etars, a refusé de la laisser passer, en vertu des ordres qu'il en avoit reçus de la Cour de Vienne; S.A.E. a envoyé un Gentlhomme au nouvel Empereur, pour le complimenter sur son avenement à la Couronne, & lui demander en même-tems

T' Abbé de

On propose une Treve.

La Reine de Pologne & Mad. de Baviere partent de Veni-Celle-ci

ne peut retourner dans ses Etats.

l'effet

l'effet du Traité qu'Elle avoit signé avec lui au mois de Novembre dernier, & l'exécution des passeports que seu son Pere lui avoit donné, pour pouvoir aller joindre la Reine sa Mere, rester avec elle le tems qu'il lui plairoit, & revenir en suite en toute sûreté & liberté dans ses Etats de Baviére : mais quelque juste que paroisse cette demande, & quelques instances qu'elle ait faites pour l'obtenir, elles ont été jusques à present inutiles.

Suite de la prise de la Mirandolle.

V. La Garnison de la Mirandolle, qu'on avoit dit n'estre que de 570. hommes. \* s'est trouvée monter à 900. soldats, outre les Officiers, parce qu'aprés la redition de la Place, on en trouva plus de 350, qui s'étoient deguisez en païsans, pour tâcher de s'échaper, & éviter d'être faits prisonniers de guerre, comme le portoit la Capitulation : elle a été conduite à Mantouë ; Le Duc Jean de la Mirandolle , qui est au service des deux Couronnes, fut remis en possession de sa Ville Capitale, dont les Imperiaux l'avoient déposiillé, dans laquelle il a reçu Garnison Françoise & Espagnolle, pour lui en conserver la possession, & empêcher le Duc de Savoye, de recevoir aucun secours par cet endroit-là.

VI. Il se fait toutes les années à Venise, le jour de l'Ascension, une Ceremonie singulière, qui cette année, fut differée de quelques jours, à cause du mauvais tems ; c'est que la Republique à pareil jour va épouser la mer Adriatique ou Golfe de Venise, voici la raison & la manière de celebrer ce mariage.

Il feroit trop long de rapporter les differend Doge 😙 Senat de Ve- que l'Empereur Frederick premier, dit Baibemije épousent roufic, In mer.

\* Foyez Tome II, pag. 421.

des Princes &c. Juillet 1705. 33 rousse, eut dans le douzième siecle, avec les Papes qui occuperent le St. Siege pendant son Regne, & fur tout avec Alexandre III. qui monta sur le Trône de St. Pierre en 1159. ils en vinrent à une guerre ouverte, dans laquelle le Pape se servant des foudres de l'Eglise, excommunia l'Empereur, le déposa de l'Empire, & dispensa ses Sujets du serment de fidelité. Frederick de son côté passa en Italie avec une nombreuse armée, assiegea & prit Rome en 1167. Remarques d'où le Pape se sauva déguisé en Pelerin. Venitiens embrasserent la deffence du Pape, & remporterent une victoire considerable sur l'Empereur, qui l'obligerent de se reconcilier avec le Pontife : Le 24. Juillet 1177. Frederick se rendit à Venise, où étoit pour lors le Pape Alexandre, & s'étant mis à genoux, demanda pardon au St. Pere, le priant de lever l'excommunication lancée contre lui. L'Histoire dit que le Pape', lui mettant le pied fur la gorge, prononca ces paroles du Prophete Royal. \* Il est écrit, vous marcherez sur l'aspic & le basilic, & vous foulerez au pied le Lion & le Dragon; à quoi l'Empereur répondit, ce n'est pas à vous, mais à St. Pierre que je fais cette soumission, & le Pape lui repliqua, je la reçois pour St. Pierre 💪 pour moi.

Alexandre voulant donner aux Venitiens, nies de ce une marque perpetuelle de sa reconnoissance, de ce que par leur secours, il s'étoit vû affianchi des persecutions de Frederick, institua la ceremonie du mariage de la République avec le Golphe Adriatique; il mit en main au Doge Ziani, qui regnoir pour lors, une bague d'or, lui disant; Recevez cet Anneau, pour le donner tous

Ceremo-

<sup>\*</sup> Voyez Psaume de David 90.

La Clef du Cabinet

tous les ans à pareil jour à la Mer, comme à vêtre legitime Epouse, afin que toute la posterité sache, que la Mer vous appartient par le dsoit des armes.

Le jour de cetre ceremonie, le Doge, acompagné de tous les Senateurs en Robe Rouge, du Patriarche, du Nonce du Pape, & des Ambassadeurs des Princes étrangers, monte sur le Bucentaure, qui est une espece de Galére à deux étages, dorée jusques à l'eau, couverte d'un velours cramoifi, avec de larges bandes d'or ; Ce bâtiment est suivi de 4. à 500. Gondoles, ou petites barques, remplies de Noblesse & de peuple, qui s'avancent jusques à un mille dans la Haute Mer, c'est la que le Doge jettant dans l'eau un anneau d'or, dit, nous vous éponsons notre Mer, pour marque d'une veritable & perpetuelle Seigneurie, aprés quoi le Patriarche donne la benediction au peuple, au bruit de l'Artillerie, & aprés la Messe, qui se dit ensuite au Lido, on acompagne le nouveau marié dans son Palais, où les Senateurs & tous les grands Seigneurs, tant de la Ville qu'Etrangers, sont regalez magnifiquément, laissant au Dien Neptune le soin de l'Epousée.

Situation des armées dans le Brejfan.

VII. Revenons aux affaires courantes d'Italie; Aprés l'action qui fe passa fur le Mincio, dont nous avons parlé ailleurs, \* le Prince Eugene de Savoye, jugea impossible de pouvoir passer cette Rivière; & resolut d'abandonner le Verronois, ou les vivres & les fourages commençoient à lui manquer, pour aller tenter quelque nouvelle entreprise dans le Bressan; Son Insanterie a traverse le Lac de Garde, à différentes reprises, nonobstant les obstacles que les barques Francoisses.

<sup>\*</sup> Voyez Tome 11. pag. 421.

des Princes &c. Juillet 1705. coises, ont voulu apporter à cette navigation; La Cavalerie a été obligée de faire le grand tour du Lac, ce qui n'a pû s'exécuter qu'avec beaucoup de fatigue à cause des Marais & des Montagnes qu'il a falu traverser. Ce Prince étoit campé le premier du mois de Juin, la droite à Gavardo, & la gauche à Solo, sur le bord du Lac. & ce Camp est situé de maniere à ne pouvoir pas être insulté : mais comme il ne peut tirer sa subsistance que par les Montagnes qui sont derriere lui & sur la droite du Camp, on ne croit pas que ce General y puisse rester longtems : il se verra dans la necessité de forcer le passage de l'Oglio pour former quelque entreprise dans le Cremonois, ou de reprendre la toute du Trentin, aprés avoir achevé de ruiner les terres de la Republique de Venise dans ce païs-là. La premiere de ces entreprises paroit un peu officile, tant à cause que les passages de l'Oglio, Int presque gardez par tout, que parce que le Grand Prieur de Vendôme, est campé à la voe des Allemands, ayant sa droite au Lac de Garde, & sa gauche à Biddizzoli sur la, Chiese.

Le dernier du mois de Mai, le Prince Eugene détacha 400. hommes, pour aller se sai- goureule. fir d'une grosse Cassine ocupée par quatre Compagnies de Grenadiers François, sous la conduite du Sr. de Narbone Lieutenant Colonel de Mirebeau, parce que ce poste, qui est au delà de la grande Naviglia, lui coupoit la communication de Gavardo avec Gavone, d'où il auroit pû tirer quelques vivres de la plaine du Bressan. taque & la desfense fut trés vigoureuse; Cependant au troisséme assaut les Allemands se rendirent maîtres de la balle cour: mais les Grenadiers ?

Action vi-

36

deffendirent dans la maison, jusqu'à ce que le Marquis de St. Fremont qui arriva à la pointe du jour sur l'autre bord de la Riviere avec quelques pieces de canon, fit si grand feu sur les Imperiaux, qu'il les obligea de se retirer avec une perte assez considerable, sans avoir pû venir à bout de leur dessein.

Mr. de Vendôme de retour en Piémont.

VIII. Mr. le Duc de Vendôme aprés avoir pris avec Mr. le Grand Prieur son frere les mesures nécessaires pour faire avorter les desseins du Prince Eugene, est revenu de Lombardie dans le Piémont, afin d'achever, s'il lui est posfible, de depoüiller Mr. le Duc de Savoye du reste de ses Etats. On a tiré les troupes des quartiers de rafraichissement, où on les avoit mises aprés la redition de Nice, de Verruë & de la Mirandolle, pour en former l'armée, avec laquelle Mr. de Vendôme s'est mis en marche pour aller combattre Mr. de Savoye, s'il fe met en état de s'opposer au siege de Turin.

Remonstrances fai-Savoye.

Cependant Son A. R. paroit toujours inébranlable dans le parti qu'Elle a embrassé; L'Archevêque de Turin, & quelques autres Seigneurs de sa Cour voulurent dernierement (par la soltes à Mr. de licitation, dit-on, de Madame Royale) lui faire quelques remonstrances respectueuses sur le mauvais érat de ses affaires, & sur le danger où sa Capitale & le reste de ses Etats se trouvoient exposez, la suppliant au nom de tous ses bons Sujets, de se Lusser flêchir aux miseres de ses peuples, & de donner quelque chose à la necessité du tems, qui ne lui permettoit pas de rester plus long-tems attaché aux interêts de ses Alliez qui l'avoient comme sacrifié à la fureur de leurs Ennemis; que Son A. R. reconnoissoit mieux que personne la foiblesse & l'inutilité des

des Princes &c. Juillet. 1705. secours qu'on lui envoyoit, lorsque toutes les portes étoient fermées à leur passage : que si les Alliez avoient voulu veritablement veiller à la conservation du Piémont & de la Savoye, la longue resistance de Verrue & de la Mirandole leur en fournissoir assez l'occasion, sur tout avant la prise de Ville-franche & de Nice; que le Pape, la République de Venise, le Grand Duc de Toscane & tous les autres Princes d'Italie s'interesseroient en sa faveur, s'il vouloit leur faire connoître quelque penchant pour une Neutralité, & qu'en ce cas-là ces mêmes Puissances pourroient obtenir l'évasion des troupes Françoises qui occupent ses Places, en y mettant des leurs en garnison, jusques à la paix generale.

Monsieur de Savoye repondit seulement, ce Sa reponse. qui me reste de Places coûteront encore cher aux François avant qu'ils en soient les maîtres, & s mes Alliez m'abandonnent, j'aurai la gloire d'avoir resisté seul contre un ennemi Puissant ; peutêtre que l'expedition de Lodi leur fera compren-. dre, qu'il n'est pas aussi difficile qu'ils se l'imaginent de dérober une marche à l'ennemi.

Cette expedition dont parle Mr. de Savoye, a été veritablement fort hardie, & executée contre toute apparence : Il sit un détachement de équipages de 600. Chevaux de son Camp de Chivas, dont enlevez. il donna le Commandement au Sr. Pfeffershorn Lieutenant Colonel Allemand, qui passa la Doria-Balthea au dessous d'Ivrée, il traversa la Secia à un gué entre Carpignano & Landioni, s'avança vers le Tessin, qu'il passa à Oleggio, & cotoyant enfuite cette Riviere & le Canal de Pavie, passa celui de Milan à Binasco, & s'a-

La Clef du Cabinet

38

vança jusques aux environs de Lodi, ou quelques équipages de Mr. de Vendôme & de quelques autres Officiers Generaux avoient été mis en quartier de rafraichissement, de même que partie des Chevaux de l'Artillerie; ces Cavaliers Piemontois & Allemands, en enleverent une partie : Mr. le Comte de Vaubecourt qui commandoit dans Verceil, étant averti de cette expedition, prit trois cens Chevaux de sa garnison pour couper ces coureurs dans leur retraite : il les joignit en effet entre la Secia & le Tessin, mais Mr. de Savoye ayant envoyé un autre détachement à la rencontre du premier, les François se trouverent entre deux feux, & Mr. de Vaubccourt avant été tué, & le Marquis de Bonelle blessé, la Cavalerie Françoise reprit la route de Verceil en desordre, & les autres poursuivirent leur route avec leur butin. Lors qu'ils furent arrivez à Chivas il y eut un differend entre les Allemands & les Piemontois, pour le partage de leur capture, mais Mr. de Savoye les mit d'accord, en donnant six beaux Chevaux au Commandant du parti, trente sols à chaque Cavalier, & gardant le reste pour lui. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Generaux font de pareilles injuffices aux Soldats, à qui ces fortes de butin appartiennent par le droit de la guerre; ceux d'Achilles disoient en pareilles rencontres.

Portons à nôtre Chef ces nombreuses richesses, Qui en les partageant, sait faire ses largesses, Pour éviter les coups il se tient à l'écart, Mais il prend pour son droit, toûjours la plus grand part. des Princes &c. Juillet. 1705.

IX. La perseverance de Mr. de Savoye, a enfin obligé les François, de faire raser toutes Piemont rales fortifications de Verceil, de même que cel-sees. les d'Ivrée , à la reserve du Châteeu & de la Citadelle, on a aussi demoli les trois anceintes de Veruë, n'ayant conservé que le Donjon.

Le Roi dec

### ARTICLE

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMANE dépuis le mois dernier.

I. T Ofeph - Jacob-Jean-Ignace-Eustache, fils aine de l'Empereur Leopold & d'Anne Romains Marie - Joseph de Neubourg; qui nâquit le 27. parvient Juillet 1678. vient de monter sur le Trône Im- l'Embire perial, en vertu de son Election de Roi de Romains, qui fut faite le 24. Fevrier 1690. Il en a déja reçû les complimens de la part de plusieurs Princes Alliez ou Neutres, & a pris en main les Renes du Gouvernement : Il avoit été couronné Roi de Hongrie le 17. Novembre 1687.

Ceux qui n'ont pas une entiére connoissance des prerogatives de l'Empereur d'Allemagne, ne seront pas fâchez d'en trouver ici quelques fragmens, tirez des Historiens d'Allemagne, ou de la Bulle d'or. C'est de ce nom qu'on appelle ce fameux Edit que Charles IV. donna à Nuremberg en 1356. à cause d'un sceau d'or, en forme de Bulle, qui y est atraché avec des cordons de soye jaune & rouge.

L'Empereur a toutes les marques des anciens Empereurs d'Occident, il prend les titres de v s de l'Em toujours pereur.

toujours Auguste, de Cezard & de Sacrée Maiesté : Sa Couronne est fermée & surmontée d'un globe, ( simbole de la Monarchie Universelle:) Il a seul le pouvoir de convoquer & de congedier les Diettes generales, d'en authoriser les resolutions, & de les faire executer: Il peut non seulement ériger les terres en Baronies, en Comtez & en Duchés; mais aussi les Principautez en Royaumes, comme nous en avons un exemple tout reicent à l'égard de l'Electeur de Brandebourg, qui fut declaré Roi de Prusse en 1700. par l'Empereur Leopold.

Il appartient a l'Empereur de conferer les grands Fiefs de l'Empire; C'est entre ses mains que les Electeurs, les Princes & tous les Membres de l'Empire prétent serment de fidelité. dispose des Etats & Provinces qui sont dévolus à l'Empire, même au profit de ses Enfans : c'est par ce moyen que l'Autriche & la Stirie, confisquez sur Ottocare Roi de Boheme, sont parvenus à la Maison d'Autriche, à cause du don que Rodolphe I. en fit à son fils Albert : Il institue & conforme les Universitez & les Accademies; Tous ces droits souverains, sont si attachez à la Couronne Imperiale, qu'à l'absence de l'Empereur, le Roi des Romains en jouit, & à défaut de l'un & de l'autre , c'est aux deux Vicaires de l'Empire, qui sont les Electeurs de Baviére & de Saxe.

Obligation de l'Empereur.

Après avoir vû une partie de ses prérogatives, il est à propos de remarquer quelques-unes de ses obligations. Il doit prendre l'avis des Elecleurs, lors qu'il s'agit d'engager ou d'aliener les biens de l'Empire, d'accorder le privilege de battre monnoye, de confiscuer les biens desRebelles: Il a besoin d'un consentement general de

des Princes &c. Juillet. 1705. tous les Electeurs, Princes & autres Membres de l'Empire, pour mettre quelqu'un au ban de l'Empire ; comme aussi lors qu'il s'agit de faire quelque Reglement concernant la Religion, mettre le prix à la monnoye, declarer la guerre ou faire la Paix, lever des subsides generales mettre sur pied quelqu'armée &c.

L'Empereur étant élu, il s'oblige à ces restrictions de son pouvoir, par une Capitulation qu'il fait avec les Electeurs & Princes de l'Empire, selon les occasions; on peut ajouter d'autres articles à la Capitulation, dont l'Empereur est obligé de jurer l'observation, lors de son élection, & de le réiterer avant & aprés son Coutonnement; comme cela s'observa lors de l'élection de l'Empereur Leopold; car les Electeurs l'obligerent de promettre sous serment, 1. de n'envoyer aucunes troupes, (sans le consentement de l'Empire) en Flandres ni en Italie, contre les François, 2. Que s'il contrevenoit à fon ferment, on convoqueroit une nouvelle Assemblée, pour élire un autre Empereur. Mais on n'a pas vû que ces deux points ayent été religieusement observez.

On appelle aujourd'hui Roi des Romains, celui que les Princes Electeurs élisent pendant la vie de l'Empereur, & qui de droit lui succede aprés sa mort, sans qu'il soit necessaire de à l'égard de faire une autre Election, ou confirmation; au. son Courons trefois, ils étoient obligez d'aller prendre la nement, Couronne Imperiale à Rome; des mains du Pape; ils étoient accompagnez de vingt mille hommes de pied & 4000. Chevaux, entretenus pendant le voyage, aux dépens de l'Empire : Ils étoient couronnez Roi de Lombardie à Montza, dans le Milanois, la Couronne qu'ils y recevoient

Remarques

étoit d'or sans pointes, enrichie de Diamans, avec une petite bande de fer-blanc au dedans ce qui la fit appeller la Couronne de fer. Aprés avoir recû la Couronne Romaine en Allemagne, la Courone de fer à Montza, ils se rendoient à Rome pour y recevoir le couronnement Imperial; Mais les Etats de l'Empire assemblez à Francfort en 1338. & à Cologne l'année suivante, considerant la dépense que ce voyaye d'Italie causoit à l'Empire, conclurent que la feule Election, conferoit au Prince, la pleine Puissance Imperiale, & déclarerent inutiles les ceremonies des Couronnemens de Rome & de Milan : Cependant les Papes n'ont pas voulu fous crire à ces Reglemens, ils ont toûjours refusé de reconnoître les Empereurs, s'ils n'alloient se faire couronnerà Rome, ou s'ils n'obtenoient du St. Siege un Bref qui les en dispensat & confirmat leur Election: Charles-Quint a été le dernier Engrereur couronné de la main du Pape. Dépuis ce tems-là, les Saints Pontises n'ont jamais refuse leur approbation & la dispense de ce voyage, aux Successeurs de Charles-Quint; & jene crois pas que dans la conjoncture presente, le St. Pere refusat un pareil Bref à l'Empereur Joseph, s'il ne l'avoit déja obtenu.

Ce Prince n'a pas seulement pris la qualité d'Empereur, aprés la mort de son Pere; mais aussi la Couronne Imperiale, pretendant qu'il n'a besoin d'aucunes autres ceremonies, que celles qui se sont faites à son avenement à la Couronne Romaine.

La Bulle d'or article second paragraphe 8. & 9. aprés avoir ordonné la maniere de proceder à l'Election d'un Roi des Romains, lui present certains devoirs, avant de pouvoir faire aucunes

des Princes &c. Juillet 1705. fonctions d'Empereur, nous les raporterons ici mot à mot, pour la satisfaction de ceux qui ne les ont pas lûs ailleurs.

, Nous voulons & ordonnons, de nôtre pleine " Puissance & autorité Imperiale, qu'à l'avenir , celui qui aura été élû Roi des Romains, aussi-" tôt aprés son Election, & avant qu'il se puisse " mêler de l'administration des affaires de l'Em-., pire, confirme & approuve sans aucun délai " par ses Lettres & son seau, à tous & chacun " les Princes Electeurs, Ecclefiastiques & Secu-, liers, comme aux principaux Membres de , l'Empire, tous leurs Privileges, Droits, Liber-, tez, Immunitez, Concessions, anciennes coû-, tumes & Dignitez, & tout ce qu'ils ont ob-" tenu & possedé de l'Empire jusques au jour , de son Election, & qu'aprés qu'il aura été cou-" ronné de la Couronne Imperiale, il leur con-» firme de nouveau toutes les choses susdites. Cette confirmation sera faite par le Prince , élû, à chacun des Princes Electeurs en par-5, ticulier; premierement sous le nom de Roi, » & puis renouvellé sous le titre d'Empereur, " & sera tenu ledit Prince élû, d'y maintenir 5, sans fraude & de son bon mouvement les mê-, mes Princes en general & chacun d'eux en , particulier, bien loin de leur y donner aucun

II. L'Empereur Leopold étant mort le cinquiéme Mai, comme nous le ramarquâmes le ment de mois dernier, son corps sut embaumé le même l'Empereur. jour & mis sur un Lit de Parade: ses entrailles furent enterrées dans l'Eglise Cathedrale de St. Etienne, & son cœur dans celle des Augustins déchaussés. Le 9. on porta le Corps de ce Prince aux Capucins, où il fut mis dans le Tombeau de

, trouble ou empêchement.

Enterre-

ses Ancêtres. Douze Gentilshommes de la Chambre le porterent jusques dans l'Eglise de St. Michel des Augustins déchaussés, qui est la Paroisse du Palais, & aprés la representation, 24. autres Gentilshommes de la Chambre, le porterent aux Capucins. Ce Convoi étoit précedé par les pauvres des Hôpitaux de la Ville, par les Ordres Religieux, par les Officiers de la Cour, & par les Magistrats de la Ville, ensuite marchoient le Corps de la Noblesse, les Gentilshommes de la Clef d'or, les Conseillers d'Etat, les Chevaliers de la Toison d'or, la Musique, le Chapitre de l'Eglise de St. Etienne, l'Université, & l'Evêque de Vienne en habits Pontificaux, qui venoit immédiatement avant le Corps. cuëil étoit couvert d'un drap d'or & noir, sur lequel il y avoit un Crucifix: on avoit mis du côté de la tête, la Couronne Imperiale, la Pomme, le Sceptre & le Colier de la Toison d'or, & du côté des pieds les Couronnes de Hongrie & de Boheme.

Les Ministres de la Cour marchoient des deux côtés du Cercuëil, le Cardinal de Collonisch & l'Ambassadeur de Venise le suivoient.

Le Roi, la Reine des Romains, & les Archiduchesses venoient ensuite, suivis des Seigneurs & Dames de la Cour tous en habit de grand deiiil. La Garnison de la Ville étoit rangée en haye dans les rues.

Aprés la Ceremonie, le Roi des Romains étant de retour au Palais, prit le titre d'Empereur, & en cette qualité il dépêcha plufieurs Couriers dans les Armées & dans les Cours étrangeres, pour y donner part de sa nouvelle Dignité: peu de jours aprés Sa Majesté rendit deux Edits. l'un pour fixer le prix des Draps noirs, que les

des Princes &c. Juiller. 1705. 45 Marchands avoient mis à un prix exorbitant, & l'autre pour interdire la Musique & tous les di-

vertissemens publics & particuliers.

III. Le nouvel Empereur a déja fait quelques Changechangemens parmi les Ministres de la Cour, & mens faits à a affecté d'éloigner de son Conseil, ceux qu'on la Cour Imnomme à Vienne Partisans des Jesuites, dans periale. l'esperance que cela ne contribuera pas peu à porter les Mécontens de Hongrie d'accepter les nouvelles propositions de Paix qu'on seur fait Une des conditions de ce nouvuau projet, porte qu'on restituera aux Hongrois tous projet d'acles biens que les Jesuites possedent & qui ont commodeappartenu aux Protestans; qu'on obligera ces ment avec bons Peres, d'évacuer toutes les maisons de leur les Hongrois, Ordre, établiesen Hongrie depuis l'année 1655. qu'on convoquera une Diette generale, où chacun en particulier, pourra répresenter ses griefs par écrit, afin qu'on puisse leur faire justice; que les anciennes libertez, privileges & prerogatives de la Nation seront confirmées & retablies, en ce qui ne blessera point l'heredité de la Couronne, comme elle fut reglée en 1687. Que la Diette generale sera assemblée de trois en trois ans, & plus souvent s'il est jugé à propos, pour le bien de l'Etat, que dans cette Diette on examinera avec équité & justice, les prétentions du Prince Ragotski & celles des autres Chefs des Mécontens: qu'il y aura une Amnistie generale de tout le passé tant à l'égard de la Noblesse que du peuple; Enfin que pour parvenir au rétablissement de la Paix du Royaume, les Hongrois étoient exhortez de mettre armes bas, & d'accepter l'Amnistie aux conditions cidessus, dans cinq semaines, sous peine d'étre

D₃

privez du benefice qu'on leur offre, & d'être ex-

terminez par le fer & par le feu.

IV. Quelques raisonnables que paroissent ces offres, les Mécontens sont encore fort éloignez de les accepter; le Baron de Sirmey & les autres Deputez Imperiaux, qui furent envoyez prés des Chefs, il y a quelques mois, sont de retour à Vienne, sans avoir rien pû conclure. Par le raport qu'ils ont fait de leur negociation, ils ont dit que la desiance s'est tellement emparée de l'esprit des Hongrois, qu'ils sont persuadez que les offres que la Cour Imperiale leur fair faire, ne tendent qu'à les désunir, & à leur faire mettre les armes bas, pour les accabler, lors que l'occasion se presentera plus favorable.

Mr. Sirmey a encore rapporté, que le Prince

Ragotski ayant appris la mort de l'Empereur, avoit convoqué un grand Conseil, ou tous les Chefs & les Senateurs du Royaume, qui étoient à portée, s'y étoient rendus; le refultat de cette assemblée fût 1. de n'écouter aucunes propofitions particulieres de la Cour de Vienne, qui ne tendoient qu'a les désunir, 2. De ne point poser les armes, qu'on n'eût obtenu, pour le peuple en general & pour le Corps de la Noblesse en particulier, une ample satisfaction de tous leurs griefs. 3. Que la Religion Protestante ne pouvant être en sûreté dans le Royaume, tant qu'on y laisseroit subsister des Jesuites, il falloit infister à ce qu'ils en fussent banis pour toûjours. 4. Que toutes les Procedures de la Diette forcée, tenue à Presbourg en 1687, étant illegitimes & contraires aux anciens Statuts de Hongrie, devoient être annullées, & les peuples rétablis ou maintenus dans la prérogative de

s'élire des Rois, toutes les fois que le Trône

vien-

Refolutions prises par les Mécontens des Princes &c. Juillet 1705

viendroit à vaquer. 5. Qu'on ne permettra point à l'avenir qu'aucunes troupes étrangeres soient miles en garnison ni en quartier d'hiver dans les Places de Hongrie, a moins que les Etats du Royaume ne les appellent. 6. Que les Gouvernemens des Provinces, Villes, Châteaux, les Evêchez, Abbayes, & autres Principaux emplois tant Ecclesiastiques que Seculiers, ne pourront être conferez, qu'à des Hongrois naturels, à moins que la Diette ne trouve à propos d'en gratifier quelqu'étranger pour les fervices fignalez qu'il aura rendu à la Nation. Et qu'enfin tous les Membres de ce Conseil, tant en leur nom qu'en celui des absens, avoient juré solemnellement, l'observation de tous ces articles, avec promesse de punir comme Criminels & Traitres à la Patrie, tous ceux qui se départiroient de la Confederation, ou feroient quelque Traité ou accommodement particulier avec la Cour Imperiale.

Mr. Sirmey a encore ajoûté, que Mr. Defalleurs, Envoyé de France auprés du Prince falleurs EnRagotski, avoit levé plufieurs Regimens, tant voyé de
en Hongrie que dans les Provinces Frontieres, France, leve
qui avoient prêté ferment de fidelité au Roi T. des troupes
C. & fervoient comme troupes Auxiliaires, dans en Hongrie.
l'Armée du Prince Ragotski, & que la plus
grande partie de ces Regimens étoit compofée de Polonois ou d'Allemans, qui avoient été
en Hongrie chercher de l'emploi, à qui Mr.
Defalleurs donnoit la haute paye.

Le General

V. Le General Heister à tant fait qu'il a ob-Herberville tenu la dispense de retourner en Hongrie, on y va en Hona epvoyé le General d'Herbeville pour y com-grie & Mr. mander en sa place, pendant qu'il ita servir sur Heister sur le Rhin.

#### La Clef du Cabinet

Les Bava- VI. Les peuples de Bavière continuent à se rois maltrai- plaindre des traitemens qu'ils reçoivent de la part des Imperiaux; une personne de la premiere Imperiaux. qualité a écrit à ce sujet à un de ses parens, qui

pour certaines raisons nous ne nommerons pas; il suffit de dire qu'il est établi depuis plusieurs années dans un Etat Neutre, & que par ainsi il n'a eu aucune part à la dernière revolution de Baviere : nous joignons ici une traduction de cette Lettre sans y rien changer, puis qu'on nous a prié de l'inserer mor à mot dans nôtre Iournal.

Lettre écrite de Munich le 8. Juin, par une personne de la premiere qualité au sujet du traitement que les Bavarois reçoivent des Imperiaux.

se sujet.

Lettre à Tous avez sans doute appris, mon Cher Cousin , l'entiere desolation de nôtre commune Patrie, les mauvais traitemens dont on nous accable, se font à la vue de tout l'Empire, sans que personne s'interesse à nôtre soulagement; cependant le Corps Germanique devroit tirer cette ju-Re consequence, qu'aprés que nous aurons été accablez, la Baviere servira de chaines pour mettre les autres Etats libres dans les fers. On ne s'est pas contenté de ce qu'en vertu d'un Traité que l'injustice a dicté, & que la violence a conclu à la tête d'une Armée qui menaçoit la Baviere d'un saccagement, dés que la Ville de Landaus roit reduite; on ne s'est pas contenté, dis-je, qu'en vertu de ce Traité, des peuples libres ayent remis leurs armes, leurs Places fortes, leurs Arfe name , leur Artillerie , & leurs munitions de bouche

des Princes &c. Juillet 1705. 49 bouche & de guerre entre les mains de leurs ennemis, qui au moyen de ce avoient promis d'être leurs amis, de les proteger, & de laisser leurs familles vivre tranquillement chez elles sans en rien exiger davantage qu'un contingent raisonnable, tel qu'il est reglé par la Matricule de l'Empire.

Bien loin delà, on nous a accablé du quartier d'hiver d'une Armée étrangere, qui pendant plus de six mois a êté comme en discretion dans ce malheureux Pais, y commettant plus de cruautez & de violences, que chez un ennemi declaré; non contens de cela, lors qu'une partie a été obligée de marcher ailleurs, nous avons été obligez de les habiller pour la plûpart, & de leur payer leur solde, comme si ces troupes étoient sur pied pour veiller à nôtre conservation. On nous a demandé ensuite des sommes exorbitantes pour envoyer en Hongrie & en Italie, & sur ce que nous avons voulu representer avec tout le respect 😙 la soumission dont nous étions capables, nôtre impuissance & le triste état où la guerre avoit reauit le Pais, on nous a taxé de mutins es de rebelles aux ordres de la Cour de Vienne, avec plus d'indignité, que si nous en étions les veritables Sujets. On a non seulement desarmé la Bourgeoisse comme on avoit fait les troupes reglées, mais aussi la Noblesse , sans aucun égard des Pri vileges & du rang qu'elle doit tenir en Allemagne.

Par le Traité violent dont j'ai parlé, on avoit laissé à Madame l'Electrice é à sa famille, la Ville de Munich, pour y jouir encore d'une ombre de Souveraineté, mais par une infidelité sans bornes on s'est emparé de cette Capitale, qui a été cemme donnée au pillage; puis qu'on en a non seulement enlevé l'Artillerie et les Munitions qui devoient y rester, mais aussi les plus riches meubles du Palais Electoral, les papiers et la Vaisselle d'Argent qu'on a porté à Vienne; et pour comble d'injustice, on resuse à cette Princesse la liberté de revenir dans ses Etats prendre soin de ses ensans, sans qu'elle ait jamais fait autre chose, que suivre trop aveuglément les conseils des Partisans de la Maison d'Autriche,

Il étoit à propos que nos Ennemis, ou pour parler plus juste, nos Tirans, couvrissent par quelque supposition les injustices criantes qu'on nous fait; c'est ce qu'ils ont fait en publiant sous main que les Bavarois avoient formé un complot contre les Troupes étrangeres qui ravagent cet Etat; mais cette supposition est st fausse en si grossère, que je ne crois pas qu'aucune personne aidée simplement des lumieres du sens commun, puisse s'empécher de la regarder avec indignite, sur tout lors qu'on restêchira sur ce que nous avons fait, es sur le triste état, dans lequel nous nous trouvons.

Si nous avions veritablement voulu nous opposer aux volontez de l'Empereur, nous n'aurions pas attendu de le faire, que nous lui eussions
mis de bonne soi entre les mains les Places sortes de l'Etat; chacun scait qu'elles étoient pour
la plúpart bien munies, & bien fortisiées, qu'il
y avoit en Baviere un nombre sussifiant de bonnes
Troupes reglées pour les désendre pendant longtems, une Armée victorieuse commandée par un
Prince trés-habile avoit désa échoué devant Ingossiant, & il est trés-certain, que si nous avions
voulu disputer pied à pied le terrain, l'Empereur
avec toutes ses sorces ne seroit pas encore Maître
de tout ce qu'il occupe en Baviere, & il ne nous

des Princes &c. Juillet 1705. 51 en couteroit pas tant de lui avoit resisté comme à un Ennemi declaré, que de l'avoir accepté pour ami és protecteur.

L'Emploi que j'ai occupé pendant 25. ans, soit dans les affaires d'Etat, soit dans celles de la guerre, joint à mon zele connu pour le service de ma Patrie, ne m'auroient pas permis d'ignorer entierement un pareil complot s'il avoit été formé en Baviere; quelque soin que mes amis & moi ayons pris de penetrer le mistère, nous n'avons decouvert d'autre source que des faux bruits semez par les Imperiaux qui n'ont jamais voulu, (quelques prieres que l'a principale Noblesse en ait faite au Comte de Levvestein, & aux autres Commissareste S. M. I.) découvrir les prétendus complices de cette conspiration visionnaire, pour les faire punir. N'étant pas juste, que s'il y avoit des criminels, les innocens duss'elles de conspirité.

Non seulement ils ont refusé cette satisfaction à la Noblesse Bavaroise, mais aussi à quelques Princes voisins, qui craignant que le seu de la division ne se ralumât dans l'Empire, vouloient entrer en connoissance de ce prétendu complot pour en éviter les suites. Il est bien vrai que le peuple murmure de la dureté avec laquelle il est traité : he! où sont les hommes qui ne se plaindroient pas a moins ? quand l'Empereur seroit nôtre Souverain, devroit-il trouver mauvais qu'un peuple accablé sous le poids de la violence. soupirât après un traitement plus doux? ce murmure n'a été suivi que de pleurs & de gemissemens; helas! c'est aussi jusques où s'étend notre pouvoir? Car quand par un effet de nôtre deséspoir nous voudrions pousser plus loin nôtre mécontentement, serions-nous en état de pouvoir le faire? mais je vous jure devant Dieu

## 52 La Clef du Cabinet

que personne n'en a pas seulement eu la pensée. Si les Imperiaux avoient véritablement eu des treuves de l'accusation qu'on fait à nos peuples, en auroit dû les communiquer à la Diette de l'Empire, & on n'auroit pas manqué de donner au public cette découverte dans toutes ses circonflances, tant pour nous rendre odieux dans l'Europe, que pour justifier le procedé inoui de la Cour de Vienne : mais la verité est qu'on ne veut qu'un prétexte pour achever de nous dépouiller de nos biens, & de ce qui nous reste de cette ancienne liberté Germanique. Tout se dispose à faire de la Baviere une Province héreditaire à la Maison d'Autriche, qui servira un jour a dépouiller de leurs Etats les autres Souverains Membres de l'Empire.

Nôtre soumission aux volontez de la Courde Vienne méritoit sans doute un traitement bien differend de celui qu'on nous fait souffrir. Les prisons sont pleines, non de criminels, mais d'innocens Bavarois, pour avoir osé faire des remontrances aux Commissaires Imperiaux; on a déja transferé dans les Provinces héreditaires les plus considerables d'entre nous : à l'heure que je vous écris, j'ai trentedeux bouches logées chez moi, où sans égard à mes services, à ma qualité, ni a mon âge, on y commet toute sorte d'infamies; jugez par là ce qu'on peut faire chez les Bourgeois & chez l'Artisan : la douleur qui me penetre ne me permet pas de vous en dire davantage, & en voila déja assez pour vous obliger de benir le jour, auquel vous avez quitté la malheureuse Baviere pour vous établir ailleurs : je suis Gc.

# des Princes &c. Juillet 1705.

## ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pais du Nord dépuis le mois dernier.

CE n'étoit pas sans fondement si à la pre-miere démarche que sit le Palatin de Kiovie avec son parti d'Indifferens, on jugea qu'ils vouloient abandonner les interêts du Roi Auguste, des Indiffepour embrasser ceux du Roi Stanislas; \* ce pré-rens recontexte d'indifference attira dans son parti quan-noissent le tité de Noblesse & la plûpart des Troupes de la Roistanislas. Couronne; lors qu'il se vit à la tête de prés de dix mille hommes, il les harangua d'une maniere fort pathetique, sur les miseres & la désolation que les violences du Roi Auguste avoient attiré sur la Republique de Pologne, que si l'on éxaminoit sans prévention la conduite du Cardinal Primat & de la Confederation de Varsovie. on conviendroit aisément qu'ils n'avoient rien obmis pour porter le Roi Auguste à reparer les desordres qu'il avoir causez, & en prévenir de plus grands; mais que n'en ayant rien pû obtenir que des menaces tiranniques, qui n'ont du Palatin que trop éclaté contre ceux qui ont voulu s'op- de Kiovie. poser à son pouvoir desporique, une partie des Senateurs & de la Noblesse bien intentionnée avoient jugé sagement qu'il étoit impossible de sauver la Pologne, si l'on ne travailloit à priver de la Couronne celui qui ne s'en servoit que pour opprimer la Nation; que même ces genereux Polonois, au peril de leurs biens, quelques-uns

Discours

Le parti

<sup>\*</sup> Voyez Tom. II. pag. 436.

de leur liberté & même de leur vie, avoient procedé à l'élection d'un nouveau Roi, mais que comme une partie de la Nation n'avoit pas encore ofé reconnoître le nouveau Mo narque, par la crainte des menaces des Saxons, ilétoit tems de mettre fin aux malheurs de la Republique; qu'il exhortoit tous ceux qui avoient encore quelque amour pour la Patrie, de se déclarer les ennemis des Saxons, d'apuyer la nou-Velle Election, persuadez qu'ils devoient être, que dés que le Couronnement seroit fait, toutes les forces de la Republique étant unies, les Saxons & les Moscovites seroient contraints de sortir de Pologne, & les Suedois n'y trouvant plus les ennemis qui les y avoient attirez, évacueroient aussi le Royaume. Ce discours produisit l'effet que l'Orateur s'en étoit promis; on cria d'une commune voix, Vive le Roi Staniflas: plusieurs Gentilshommes de cette Troupe furent députez pour l'aller complimenter, & lui offrir leurs services. Dépuis ce tems-là ils se font joints aux Troupes du Roi de Suede.

Diette de Cracovie. II. Cette declaration a été suivie de celle du Palatinat de Cracovie, & de plusieurs autres Provinces, aussi bien que de la plûpart des Senateurs, qui jusques-là avoient suivi le parti du Roi Auguste. Dans la Diette qui fut tenuë à Cravoviele 24. Mai, on y resolut à la pluralité des voix, 1. d'envoyer assurer le Roi Stanissa de leur fidelité; 2. de députer au Roi de Suede pour le prier de faire cesser les Contributions dans ce Palatinat : 3. de prier le Cardinal Primat de fixer le jour du Couronnement, & d'en faire lui-même la céremonie. 4. D'inviter le Grand Maréchal de la Couronne de seconder leurs reselutions, puis qu'elles ne tendoient qu'à rétablir la paix

Ses resolutions.

des Princes &c. Juillet. 1705. en Pologne : 5. qu'on écriroit des lettres circulaires à tous les autres Palatinats du Royaume, & à l'armée de la Couronne pour les attirer dans le même parti, en leur donnant avis que la Confederation de Sandomir en faveur du Roi Auguste étoit anéantie, d'autant plus que ce Prince par son éloignement avoit abandonné ses interêts particuliers, & sacrifié ceux de ses amis; 6. & qu'enfin on feroit une députation au Nonce du Pape, pour le prier de faire comprendre à Sa Sainteré, que le Cardinal Primat, ni l'Evêque de Posnanie n'avoient rien fait que de conforme aux Loix de Pologne, & que la Nation en Corps supplioit le S. Pere de vouloir rétablir ces Ptélats dans l'honneur de ses bonnes graces, & ne pas les gêner dans les fonctions de leur Ministere; autant qu'elles ne sont ni contraires aux Statuts du Royaume, ni aux Immunitez de ·l'Eglise.

III. Tout cela joint à l'offre que le Roi de Offres du Suede a fait faire de payer 30, mille livres au Roi de Suede Cardinal Primat pour le dédommager du dégât du Cardinal qui a été fait sur ses terres par les Saxons & les Primat. Cosaques, a fort ébranlé ce Prélat; & on croit

qu'il se resoudra enfin de faire le Couronnement du nouveau Roi, ou à tout le moins de signer les Universaux pour convoquer la Diette

generale où cette céremonie doit se faire.

IV. Enfin la Ville de Dantzick a consenti que les Carrosses & les Bagages du Roi Au-rend lés éguste dont nous avons parlé ailleurs, \* fussent quipages du remis aux Députez du Roi de Suede, aprés avoir Roi Auguste, fait des protestations pour justifier leur conduite auprés de Sa M. P. tout cela fait assez comprendre la situation des affaires du Roi Auguste

<sup>\*</sup> Voyez Tom. II. pag. 356.

en ce Pais-la, qui cependant paroit resolu d' passer avec une Armée de 20. à 25000. hommes qu'il a assemblé en Saxe. Antigone un des Successeurs d'Alexandre le Grand, disoit, que la Royauté étoit une honéte servitude, & que si l'on scavoit ce que pese une Couronne, on m daigneroit pas la ramasser de terre pour se la mettre sur la tête : je ne sçai si le Roi Auguste est aujourd'hui du même sentiment.

## ARTICLE

Qui comprend ce qui s'est passé de plus con fiderable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

La grande Flotte s'est mise en Mer.

Amiral Schovvel.

I. P. Nfin la Grande Flotte d'Anglererre, sous le Commandement de l'Amiral Schovvel, se mit à la voile le troisième Juin, faisant route vers les Côtes de Portugal, où elle doit de barquer 2500. Irlandois, & ayant joint l'Escade Hollandoise, qui avoit pris les devans, quelque jours auparavant, & celle de l'Amiral Lacke, qui l'attend à Lisbonne, toute cette Armée Ni vale doit passer le Détroit pour aller cherche celle de France dans la Méditerrannée, & favorile une expedition, qu'on tient encore secrette, laquelle les Troupes sous le Commandement Comte de Peterborough, doivent être employés Comme tous les bruits qui ont couru là-dessis ne sont fondez que sur de simples conjectures, nous reservons d'en dire quelque chose de plu solide le mois prochain.

Difficultez des elections pour le Parlemens.

II. Dépuis deux mois on est occupé en Atgleterre à faire l'élection des Membres du nouveau Parlement, à laquelle il y a eu des diff-

des Princes &c. Juillet. 1705. cultez presque par tout, parce que par avance on veut infinuer aux Députez des sentimens contraires aux Loix & aux Statuts du Royaume; & la Cour prend toutes les mesures qu'elle croit nécessaires, pour empêcher à l'avenir l'union des Bils de Subfide à aucuns autres qui pourroient être proposez; parce que si cela étoit permis, le peuple seroit en droit de faire telles Loix qu'il jugeroit à propos, sans que ceux qui sont à la tête du Gouvernement, pussent se dispenser d'y donner leur aprobation, à moins de renoncer aux Subfides qui sont ordinairement la base & le fondement de ces Assemblées.

Ces difficultez ont produit en plusieurs endroits des querelles sanglantes: c'est à ce sujet que le Sr. Crevy Offley & le Chevalier George Warburton se battirent en duel, au sujet de l'élection des Dépurez de Chester, & se blesserentions les deux trés-dangereusement. Le Sr. Bonithon. n'ayant pû être élu Député au Parlement par la de soi-même. Ville de Westmunster, en conçut un si groschagrin, qu'il se tua lui-même d'un coup de pistolet dans sa Chambre.

L'bomme qui se détruit, pour finir ses douleurs, Temoigne sa foiblesse, à porter ses malheurs.

III. Quelques soins qu'on ait pris en Ecosse, pour y disposer les esprits à se conformer aux d'Ecosse. volontez de la Cour d'Angleterre, il paroit qu'on n'y a pas encore pû réuffir, puis que l'ouverture du Parlement qui devoit se faire le 30. Mai, a encore été prorogé au 25. Juin; & l'on assure même, que s'il n'est pas casse, il sera du moins remis julqu'au mois de Septembre: On y a fait de grands changemens parmi les principaux Emplois, qui a beaucoup augmenté le nombre des Mécontens. Le Lord Belhaven, a été dépouillé

Homicide

Parlement

## La Clef du Cabinet

le.

poiille de sa Charge de Sous - Tresorier. ment d'Em- Lord Stairs a été fait Président du Conseil, plois en Ecos- la place du Marquis de Tvvdale, qui se trouve sans Emploi; On a ôté la Charge de Grand Chancelier au Comte de Saerfield, qui a été don au Marquis d'Annadalle, Le Duc & Quensburi, & le Lord Lothien ont été fain Secretaiaes d'Etat, en la place des Comme de Roxboroug & Cromarry, qui en ont & privez.

Membres du Parlement.

IV. Quelque soin qu'on ait pris en Angle terre, pour empêcher l'Election des Membres, qui dans le dernier Parlement, avoient voul unit le Bil de Conformité occasionelle, à celui du subside, on n'a pas laissé d'en élire de ceuxlà plus de soixante, & on craint que dans l'occasion, ils ne fassent éclater leur mécontent ment, sur les diff cultez qu'on a fait naitre, alem Election, & que n'étant point redevables deleu nomination aux intrigues de la Cour, ils nt paroissent, dans les suites, peu favorables aux volontez de la Reine. V. Si les Mécontens de Hongrie, n'acceptent

Moyens pour porter les Hongrois modement.

proposées de la part de la Cour de Vienne, on à un accons, peut avoiier que ce n'est pas la faute de celle d'Angleteire; car jusque à present elle ne s'el point lassée de les y folliciter, & comme les remonttances & les raisons de politique, n'on encore rien operé auprés d'eux, ou tâche presen tement de les persuader, par des Principes de Réligion, qui ne sont pas moins forts, que les rasons en sont solides & Chrétiennes; le Lecteuren jugera par la piece suivante.

pas les conditions d'acomodement, qui leur sont

## Lettre Pastoralle d'un Evêque d'Angleterre, aux Protestans de Hongrie.

TRE'S CHERS FRERES IN JESUS-CHRIST, Ly a long-tems que nous gemissons du triste état auquel nous apprenons que nos freres les Protestans de Hongrie, sont reduits: nous faisons des vœux continuels, pour leur soulagement, demandant au Dien de paix et de misericorde, qu'il lui plaise de retablir le calme dans cette triste Sion; mais sousfrez, nos três-chers freres, que nous vous representions, sans vous stater, ni sans déguiser la verité, que tant que vous ne changerez pas de tonduite, il est impossible que le seux prieres que nous faisons pour desarmer sa colere envers vous.

Vous vous êtes tellement écartez de la Loi Ép des preceptes de l'Evangile, qu'on ne trouve plus en vous, que le nom de Chrétien Protestant, denué de toutes les vertus qui doivent l'acompagner. Vous suivez aucontraire les maximes des Payens É des Idolâtres, qui ne connoissant point le vrai Dicu, ne respectent pas les Princes ausquels la Providence nous a soumis, És qui étant l'image de la divinité, nous leur devons toutes sortes de respect, d'obeissance & de soumission.

On trouve peu de différence, entre la conduite que vous tenez, prinant les armes contre vôtre Roi, & celle que les Juifs tinrent, en s'armant contre le Sauveur du monde. Ce paralelle, vous offense, teut-être, & vous pretenez que les sujets de mecontentement qu'on vous a donnez, peuvent authoriser vôtre revolte: mais sachez que

rien n'est capable de vous justifier devant Dieu, nous tâcherons de vous le prouver par des exemples sensibles, tirez tant de l'Ecriture sainte, que

de l'histoire prophane.

S. Augustin nous enseigne, que c'est un acord general de la societé humaine, d'obéir aux Rois, quand même ils seroient vicieux, mechants, ét leur Gouvernement tiranique. Tacite dit que le Prince est l'Arbitre Souverain de toutes choses, & qu'il n'est reservé aux Sujets que la gloite d'obéir. Si un Soldat est puni de mort, pour avoir voulu se dessende contre son Officier, qui l'auroit maltraité injustement, a plus forte raison un sujet merite punition, s'il se roidit contre les volontez de son Prince, quelles qu'elles soient.

Lors que J.C. ordonne de rendre à Cezard a qui lui appartient, il ne faut pas seulement entendre de lui payer le Tribut imposé par son authorité : mais aussi toute soumission & obcissance, et ce qui ne va pas contre les Commandemens de S. Paul nous enseigne, que qui s'oppose aux Puissances, resiste à l'ordre de Dicu, & s'attire une condamnation éternelle. Et il ajoûte peu aprés : il est necessaire de vous v soumettre. non seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par le devoir de la Conscience ; Ne dites pas, dans la vue d'excuser vôtre Rébellion, que sous l'authorité de vôtre Prince, on vous maltraite injustement : Car S. Pierre vous repondra, que rien ne peut vous dispenser d'honorer le Roi en de lui être soumis : même quand il seroit rude O fâcheux, puis que cela vous tournera à mérite devant Dieu: Si vous souffrez pour vos fautes, quelle gloire en pretendez-vous? mais h vous souffrez patienment les maux qu'on vous fera

des Princes &c. Juillet 1705, 61 fera injustement, vous meriterez grace devant Dieu.

Il est bien dur, dira-t'on, de se voir depouiller de ses biens, de ses Charges & de ses Dignitez, & de n'en pouvoir pas tirer vengeance : Ce langage seroit tolerable dans la bouche des Infideles, mais a l'égard des enfans de J. C. qui doivent abandonner les biens de la terre, & se mettre dans un état de pauvreté, pour suivre ce Divin Sauveur dans le Ciel, il n'est pas pardonnable, D'ailleurs je ne vois pas, que tout ce qu'on vous a fait souffrir jusque'à present, ne soit encore bien éloigne de l'avertissement que le Prophete Samuel nous a donné, de l'authorité des Ris, Il aura droit, dit-il, de prendre vos enfans, pour les attacher à ses chariots, de s'en servir à porter les armes & à cultiver ses terres; Il prendra vos filles, pour en faire ses Servanres; Il vous dépoiiillera de vos terres, de vos vignes, pour les donner à ses Creatures : Il vous chargera d'impôts & de droits; Il se saistra de vos bestiaux, de vos valets & servantes, pour en faire ses Esclaves: Alors vous crierez à Dieu, il ne vous écoutera point. Après cela que peut-on opposer à la volonté du tout Puissant ? N'est-il pas facile de juger, que nous devons reconnoitre en la personne des Princes, la Souveraineté absoluë de Dieu, & nous y soumettre sans murmurer. Les peuples de Perse, quoi qu'Infideles, ont une maxime fort louable; en il servit à souhaiter que les Chrêtiens les imitassent en cela; C'est de respecter & rendre obéissance à leurs Souverains, quelque cruels qu'ils soient. Tacite nous dit qu'il faut faire des vœux & des prieres, pour obtenir de bons Princes, & ensuite les suporter tels qu'ils sont , & S. Clement dans 3 [es ses Constitutions nous assure, que c'est êtte impig

que de resister à la Puissance Royale.

Il n'y a qu'une seule occasion où Dieu approuve la désobéissance des Sujets envers leurs Souverains : c'est lors que le Prince forçant nos consciences, veut nous détourner du culte du vrai Dieu, pour nous obliger de sacrifier à l'Idolle! Nous savons que quelques uns de vous préten. dent de couvrir leur rebellion d'un faux manteau de Religion, sous prétexte qu'on vous a dépouillez de quelques Emplois publics & de quelques biens temperels, qui appartenoient à vos Consistoires : mais vous devez savoir que ces pretendues offenses ne sont pas capables de justifier vôtre conduite, & que J. C. ne vous a laisse d'autre liberté que celle de fuir devant vos persécuteurs, si veritablement vos ennemis peuvent être appellés de ce nom. ) 7. C. en fouffrant, quoi qu'injustement, nous a laissé un exemple que que nous devons suivre. L'Evangile nous apprend qu'il ne rendit jamais injure pour injure, qu'il ne menaça pas même ceux qui le faisoient souffrir, & qu'il se contenta de remettre ses interêts à celui qui en est le juste Juge. Imitons, nos trés-chers freres, cet exemple incomparable, si nous voulons parvenir à la Jerusalem Celeste, qu'il nous a promise pour recompense de nos souffrances.

L'Empereur Maxime étoit grand persécuteur ne l'Eglise, ses cruautez étoient excessives, épil sembloit qu'un grand nombre de Chrétiens, qui étoient sous les armes pour son service, devoient en prositer contre ce Prince Arien, asin d'arrêter sa tiranie; mais l'histoire nous apprend qu'ils n'opposerent jamais que les larmes centre sa violence, ép S. Ambroise qui vivoit de ce temps-là répon-

des Princes &c. Juillet 1705. répondit à ceux qui vouloient qu'il employat son crédit, pour exciter le peuple à la vengeance: Je n'ai pas appris à resister a la violence, j'en ai de la douleur, j'en pleure & j'en gemis, & mes larmes feront les feules armes que je veux & dois employer contre les ennemis & les per-

secuteurs de l'Eglise.

Il y avoit prés de 7000. Soldats Chrêtiens dans l'Armée de ce même Empereur lors que cet impie, dans le Camp d'Octodure en Savoye, ordonna a tous ceux qui étoient sous son Commandement de sacrifier aux faux Dieux : ce grand nombre de Chrétiens refuserent à la verité d'obeir à leur Prince, on même ils le devoient dans cette occasion , mais ils ne se prevalurent pas des armes qu'ils avoient à la main, pour les tourner contre lui : le parti qu'ils prirent dans cette dure necessité, fut celui de la retraite, prenant la route d'Agaune en Suisse. \* L'Empereur leur envoya un seul de ses Officiers pour teur ordonner de s'arrêter, de venir sacrifier, ou de se sommettre à être décimez. Ces genereux Chrétiens bien loin de se prévaloir de leur nombre, ni de leur armement, se soumirent à ce dernier Commandement, ils virent executer d'un œil intrepide, la dixième partie de leurs Camarades.

Maurice, qui conduisoit cette traupe Chrêtienne, aprés que l'Envoyé de l'Empereur eut achévé la harangue, en que ces generoux todats eurent répondu unanimement, qu'aucun d'eux ne voulost traber 4. C. beur Divin Maitre, il leur adressa ces paroles dignes d'un véritable Chrêtien.

Que

<sup>\*</sup> Depuis ce tems-là, ce Bourg fut appellé de St. Maurice, du nom du Tribun qui conduifoit cette Legion.

Que j'ai eu d'appréhension, chers Camarades, que quelqu'un de vous sous couleur de se défendre ( ce qui est facile à gens qui sont sous les armes.) ne se mit en état de repousser une mort si heureuse : j'étois déja sur le point de faire, pour vous empêcher ce que fit J. C. notre Maitre, lors qu'il commanda de sa propre bouche à St. Pierre, de remettre dans le foureau l'épée qu'il avoit à la main : nous aprenant que la vertu de la refignation & de la confiance Chrêtienne, est bien plus puissante que quelques armes que ce soit, & que personne ne doit s'opposer avec des mains mortelles à une entreprise mortelle; mais plûtôt remplir la sainteré de cette action par des témoignages continuels de la sainte Religion que nous profellons.

Aprés cette exécution, le reste de cette trouse ne sut point ébransée, au contraire elle sut sortissée à la vûë de ce carnage, és elle envoya aire à l'Empereur, cen'est pas contre vous Seigneur, que le desespoir qui peut tout dans les dangers, nous a mis les armes à la main, c'étoit pour aider à dessendre vos Etats contre vos ennemis, nous ne nous prévaudrons pas de l'état où nous nous trouvons, pour resister à vos volontez, nous ne serons aucune resistance, car nous aimons mieux mourir que vaincre, & préferer ainsi une mort innocente à une vie criminelle. Vos Boureaux n'ont qu'à venir, ils trouveront nos mains sans dessente, mais ils trouveront nôtre cœut armé de la foi Chrétienne.

Peu de tems après les Boureaux parurent pour les égorger tous : chacun mis bas les armes , se presentant la gorge & le Corps découvert , sans se prévaloir ni du nombre , ni des armes qu'ils aveient des Princes &c. Juillet. 1705. 65 sooient pour defendre la justice de leur cause. aimant mieux recevoir la Couronne du Martyre que de se conserver la vie aux dépens de l'obéiffance qu'ils devoient à leur Prince, tout mechant en tout impie qu'il étoit.

Voilà, nos trés-chers freres, les exemples que nous dévons imiter, en concluant que sous quel prétexte que ce soit, nous ne devons jamais prendre les armes contre nos Souverains, pas même sous prétexte de conserver les droits de Dieu, ou désendre nôtre propre vie.

Graces à l'Eternel, vous ne vous êtes pas encore vus dans les dures extrêmitez de ces Chrêtiens dont nous venons de parler, & Dieu n'a pas jugé à propos d'éprouver vôtre foi, dans un pareil creuset; vôtre mécontentement n'est fondé comme nous l'avons déja observe, que sur quelqu'injustice que vous prétendez vous avoir été saite, à l'égard de vos biens temporels, à quelques Loix ou Privileges que la vissicitude des tems avoit procurez à cette Nation: maisest-ce que ces Loix sont préserables à celles de Dieu, qui vous préservent une cntiere soumission & obéissance? Les Princes du Royaume de Hingrie, peuvent-ils être mis en paralelle à ceux du Royaume des Cieux? voulezvous sacriser ceux-ipour conserver ceux-là.

La mort de l'Empereur, sous le Rezue duquel vous prétendez que toutes les injustices, dont vous vous plaignez, ont été commises, vous fournit une occasion trés-favorable, de rentrer dans vôtre devoir, envers Dieu & envers vôtre Roi; vous ne devez point, nos trés-chers Freres, la neglizer, principalement si vous considerez qu'une grande Reine, telle qu'est S.1 M. B. s'interesse, non seulement à vous procurer une amnistie generale, mais aussi une satisfaction raisonnable sur tous vos griess. Si vous négligez cet-

te occasion, je ne doute pas que Dieu ne vous abandonne à vôtre aveuglement, & que vous ne receviez dans ce monde & principalement dans l'Eternité, les châtimens que meritent les pertubateurs de la societé civile, & les Rebelles à ses volontez.

Nous prenons Dieu à témoin comme nous ne vous expojons rien dans cette Lettre, qui ne foit fondé fur les Loix Divines & humaines, universellement reçûes de tout le peuple Chrétien, & que nous n'avons en vûe que la gloire de Dieu, l'avancement de son Eglise, vôtre propre salut, & le repos de vôtre Patrie. Que le Ciel savorise nos intentions, & que le Dieu de paix & de misericorde, touchant vos cœurs d'un sincere repentir, vous conduise dans le veritable sentier du salut éternel, que je vous souhaite au nom de la Trés-Sainte Trinité, aussi bien qu'à tous nos autres freres.

VI. Quelques uns ont crû que cette Lettre étoit de la composition de l'Evêque de Salisburi, comme dans les commencemens de la guerre précedente. fous le nom du Docteur Burnet : d'autres son tiennent que ce n'est point du tout son stile, o qu'il y a plus d'opparence qu'elle est de l'Arche vêque de Cantorbery, ou de l'Evêque de Londres! ce qu'il y a de certain, c'est que l'Auteur y son tient, par de justes principes, l'authorité des Souvérains & les devoirs des peuples. Je ne sais file zele & la charité de ce Prelat, se sera étenda quíqu'à faire de pareilles remontrances aux per ples du Languedoc; du moins ne crois-je pas, (fa les Principes qu'il vient de poser, ) qu'il appron ve la levée des Camisards en Angleterre, ni les marches de ceux qui ont fomente 👉 souteuu la 🧰 volte des Fanatiques.

## ARTICLE VII.

Qu contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, aux PAIS-BAS, & aux ARME ES dépuis le mois dernier.

Le feu Roi Guillaume ayant par son credit fait établir un octroi dans la Ville de Zutphen en la Province de Gueldres, les penples l'ont payé jusqu'à present sans murmure: mais se voyant accablez par une infinité de subsides, ausquels ils sont obligez de contribuer pour le soutien des dépenses de la guerre, ils demanderent aux Magistrats il y a environ 2, mois de les décharger du payement de ce nouvel octroi, qui s'en excuserent, sur ce que ce droit ayant été établi de l'autorité des Etats de la Province, ils n'avoient pas le pouvoir de l'anéantir.

Le Baron Fagel Mestre de Camp Ceneral, qui commande les Hollandois en Portugal, a écrit aux Etats Generaux le 8. & le 20. Mai; ces deux lettres se reduisent à leur donner avis, que pour éviter la messintelligence entre les Generaux, il avoit été convenu qu'il commanderoit l'Armée alliée une semaine, Milord Gallovvai une autre, & le General Portugais une autre; que le 8. Mai ils avoient pris l'élépée à la main la Ville de Valencia d'Alcantara, qui a été pillée, & le Château s'étoir rendu à discretion, & que le 20. la Ville d'Alburkerque s'étoir rendué par Capitulation, la Garnison étant sortie pas la Brêche avec une piece de canon, avoir été conduite à Merida.

Au commencement du mois de Mai les Etan de Gueldres étant assemblez à Zutphen, la Bour. geoisie prit les armes, & fut les assiéger dans l'Hôtel de Ville, d'où ils ne les laisserent point fortir, qu'ils n'eussent revoqué l'octroi qui faisoit le Sujet de leur mécontentement, deux jours aprés les Etats firent avancer secretement deux Bataillons, qui étant entrez dans la Ville, vou loient rechercher les Auteurs de ce desordre mais les femmes & le menu peuple s'amuterent & eurent l'insolence de dire aux Magistrats, que leurs biens & leurs vies répondroient de la moindre violence des soldats sur les Bourgeois, les Etats Generaux ayant eu avis de ce desordre, y envoyerent des Députez pour en prevenir les suites, qui par leur prudence apaiserent les mutins en faisant sortir les troupes qu'on avoit introduit dans la Ville. Ils ont suivi en cela le Conseil de Platon, lors qu'il dit, qu'il ne faut entreprendre dans une République que ce qu'on sçait que les Concitoyens approuveront, les Etats populaires, comme est celui des Provinces-Unies, ne sauroient se gouverner avec trop de douceur, & de modération, car en ce Païs-là

Les femmes, les enfans, ont le même pouvoir, Que le maitre seul doit avoir,

C'est un monde confus, où nul ne peut s'entendre. Et souvent pour un rien, veulent toutentre, prendre.

Depart de Mr. de Baviere pour l'Armée. II. Mr. le Marechal de Villeroi ayant affemble l'Armée des deux Couronnes dans les Païs-Bas, alla camper le 25. Mai à Vignamont fur la hauteur de Huy, & le lendemain la Place fut investie par un detachement commandé par le Comte de Gacé. Le 28. Mr. l'Electeur de Baviere partit de Bruxelles pour se mettre à la tête de l'Armée.

Comme

des Princes &c. Juillet 1705. Commela Ville est peu considerable, la Gatnison l'abandonna, & se retira au nombre de quatre Bataillons dans le Château & dans les cinq Forts voifins qu'on nomme Picard, Rouge, Joseph, Trognée, & Tar-avise. Les Magistrats porterent les clefs de la Ville avant qu'il y eut aucune Batterie dressée.

La nuit du 30. au 31. Mai la tranchée fut ouverte devant les Forts Picard & Rouge, qui furent emportez l'épée à la main le second du mois de Juin, on n'y fit que douze prisonniers, le reste sut passé au fil de l'épée, ou se sauva dans le Château. Aprés cette expedition, le Comte de Gacé, (qui a eu seul la direction du siege, ) fit attaquer le Château, laissant à côté les autres Forts : les breches ayant été faites, & les ordres étant donnez pour monter à l'assaut par escalade; la nuit du 10. au 11. Juin, on avoit déja posé les écheles contre le Rocher, lors que Mr. de Cromstron, Gouverneur du Château, fit battre la chamade, vers les dix heures du soir : Il demanda de sor- prisonnière tir avec les marques d'honneur, pour être con- de guerre. duit à Mastrich avec sa garnison; mais Mr. de Gacé lui repondit qu'il étoit trop tard, & qu'il ne vouloit les recevoir qu'à discretion. On convint enfin qu'ils seroient faits prisonniers de guerre, de même que la garnison des Forts qui n'avoient pas été attaquez: ceux-ci eurent de la peine à executer ce dernier article, mais enfin ils s'y soûmirent le onze aprés midi.

Cette garnison au nombre de 1317. soldats & de 100. Officiers, fut conduite à Namur le 13. du même mois, pour être de là distribuez dans les Places de Flandres. On a rtouvé dans la Place 32. pieces de Canon, dont 18. sont de Bronze, dix

\* Il est frere de l'Envoyé de Suede à la Cour de Fr.

Garni on

La Clef du Cabinet

Mortiers, & beaucoup de munitions de guerre. La Ville de Huy située sur la Meuse au pais de tion de Huy. Liege est trés ancienne: mais elle a beaucoup souffert dans les derniers guerres, & depuis dix à douze ans, elle a été prife & reprisequatre fois; car les Françoiss'en emparerent en 1692. Les Alliez la reprirent en 1694, au commencement de cette guerre, Mr. l'Electeur de Cologne, ayant mis garnison Francoise dans Huy, qui lui appartient comme Prince de Liege, Mr. le Duc de Marlborough en fit le siegé, & s'en rendit maître le 25. Août 1703. Les Alliez en ont conservé là possession jusqu'au onze Juin 1705. Le Château de cette Place, est assez fort, quoi qu'irregulier. Ce fut le Cardinal de la Marck Evêque de Liege, qui le fit bâtir sur un rocher escarpé du côté de la Meuse, & qui commande également les deux parties de cette Ville, que la Riviere separe.

> Cette conquête a fort allarmé les Imperialistes qui étoient à Liege, & tous ceux qui avoient abondonné le parti de l'Electeur de Cologne, leur

Demande Prince, se sont sauvez à Mastricht avec leus que Mr. de à Liege.

meilleurs effets: Cependant Mr. l'Electeur de Ba-Baviere juit viere, a envoyê dire aux Magistrats de Liege, qu'on cût à rétablir le Palais de son frere, dans l'état qu'il étoit lossqu'il en est forti, ce qui fait croire que S. A. E. pretend de le retablir dans cette partie de ses Etats. Ceux de Cologne n'en sont pas moins allarmez, puis qu'ils ont employé payer les Contributions, partie de l'argent de leur contingent destiné à l'Armée des Alliez.

> Un Detachement de l'Armée des deux Couronnes investit la Citadelle de Liege le 16. Juin.

Camp du Tous ces mouvemens n'ont point oblige Mr. Sr. a'Ovver-d'Ovverkerek d'abandonner son Camp sous Ma kerck. strich, ou son Armée, (qui n'est plus que d'envi-

des Princes &c. Juillet 1705. ron 26000, hommes, à cause des Détachemens envoyez fur la Moselle,) s'est fort retranchée.

III. Les projets des Alliez ont déja éte changez plusieurs fois depuis le commencement de la mens des Ar. Campagne. Le Prince Louis de Bade qui devoit mées du

en faire l'ouverture sur le Rhin, envoya un de- Rhin. tachement sur la Moselle de 15. à 18000, hommes de l'Armée de l'Empire; Mr. le Marechal de Marsin detacha aussi de la fienne quinze Bataillons & vingt Escadrons pour aller renforcer l'Armée de Mr. de Villars; ces troupes ont été remplacées par d'autres qu'on a tiré des Garnisons des Places voifines.

IV. Monsieur de Villars, ayant assemblé l'Armée de France sur la Moselle, sut camper à la Mr. de Vilfin de Mai prés de Sirck, dans un poste si avantageux, qu'il ne pouvoit être attaqué que par le front : la situation de son Camp étoit disposée de maniere qu'il pouvoit par un mouvement opposé, couvrir également Thionville & Saar-Louis, parce que les Alliez avoient menacé de faire l'ouverture de la Campagne,par l'attaque de l'une de ces Places. Sa fiere contenance dans ce Poste, ne contribua pas peu a relever le courage de ses troupes, & à déconcerter Milord Marlborough, qui avec sa nombreuse Armée, paroissoit vouloit engloutir celle des François; ont peut dire, (sans que la flatterie y ait part) que Mr. de Villars vient de faire un trés beau commencement de

Campagne, on en jugera par l'article suivant. V. Monsieur de Marlborough ayant reçû les gros détachemens qu'il attendoit des Pais-Bas & Mr. Marlbodu Rhin; qui rendoient son Armée forte de plus rough, de cent mille hommes, passa la Saar vers Consarbrugh le troisième Juin, & vint se camper à la vûe de l'Armée de France, ayant sa droite appuvée

Camp de

Camp de

72

puyée à Perle fur la Moselle, & sa gauche au Cha teau de Mansberck, le quartier General fut établi à Perle, & celui de Milord Churchil, Frere du Duc de Marlborough au Village de Machevailler. La superiorité des Alliez sit croire qu'ils n'avoient pas fait un pareil mouvement pour rester en si beau chemin, & on s'attendoit de moment à autre à une action generale : cependant les Armées resterent en presence sans rien entreprendre, julques à la nuit du 16. au 17. de Juin, que Milord Marlboroug, sur les onze heures du soir, abandonna son Camp: Un peu avant la nuit il fit charger les gros bagages, qu'il renvoya à Treves: & comme les jours precedens il avoit fait jetter des ponts sur la Mofelle à Iguel, environ une lieue & demi au del sus de Treves, pendant qu'il faisoit sonder le guez de la Riviere de Saar : on crut, avec beaucoup d'aparence, qu'il vouloit faire le siege de Saarlouis ou celui de Luxembourg : il prétendoit que cette demarche obligeroit les François de faire un mouvement, mais Mr. de Villars, qui connoit l'habilité de Mr. de Matlborough, relle

Ses mou Vemens.

Samesintelligence avec le Pr. de Bade. eu aucuns ennemis dans son voisinage.

Le Prince Louis de Bade joignit Mr. de Marlborough le 16. celui-ci lui reprocha sa lenteur, & voulut le rendre responsable de celle que quelques Membres de l'Empire avoient apporté envoyer leur contingent au tems auquel ils l'avoient promis: Mr. de Bade lui repondit qu'il n'avoit jamais douté ni de sa bravoure ni de sa fiercé, mais qu'il ne se seroit jamais imaginé qu'il eût ôsé s'en servir pour infulter des Princes, Membres de l'Empire, qui par leur rang & par leur merite s'étoient toujous

aussi tranquille dans son Camp, que s'il n'avoit

attirez

des Princes &c. Juillet 1705 73 de leurs égaux, mais sur tout à l'égard des Soldats de fortune : je passe sous silence certaines duretez qui furent dites de part & d'autre, & que Milord tourna toujours en raillerie, qui quoi qu'écrites par une personne de distinction (qui dit les avoir entendues) me paroissent trop outrées pour trouver place dans un ouvrage, ou l'on ne veut fâcher personne.

Ce Milord sans faire battre aucune generale, decampa à la sourdine la nuit du 16. au 17. précipitée. Juin, ayant divisé sa nombreuse Armée en trois Corps, dont l'un passa la Saar à Consarbrugh pour s'en retournet à Treves, l'autre passa la Moselle à Iguel, & le troisième passa aussi la Saar pour se rendre dans les lignes de Treves: ce General Anglois étant le 19. à Rouvre sous Treves, dit hautement à table, la retraite honteuse (ce sont ses propres termes) que nous venons de faire doit surprendre toute l'Europe, & faire plaisir aux François; mais ceux qui en sçavent la veritable caule, l'attribueront à la lenteur de Mr.le Prince de Bade, és à la negligence des Membres de l'Empire, qui répondit si mal aux soins que les Anglois & les Hollandois apportent à soutenir une querelle qui ne regarde uniquement que l'Allemagne.

Le 18. Juin Mr. de Marlboroug envoya de Treves par un Trompette ce billet a Mr. de Villars. Je parts Mr. de ce Pais avec un cœur penetre de douleur, de la mauvaise manœuvre que je suis obligé de faire, m'étant proposé de finir la Campagne avec vous & avec Madame la Marechalle, que j'honore & estime infiniment. Nos projets qui tendoient à la conquête de Saar-Louis & de Thionville, 🖒 de penetrer en Champagne, sont évanoùis;

Sa retraite

vous étes asses judicieux, Mr., pour n'en impute la faute, qu'à ceux qui en jont la cause, & nullement a vôtre trés-humble Serviteur. Le Du de Marlborough.

Dés que Mr. le Marechal eutreçû cette Lettre, il l'envoya par le Comte du Bourg a Madamelon Epoule, qui fait son séjourà Thionville, & qui alloit presque tous les jours dinerau Camp.

Outre le Détachement de Mr. d'Alegre, qui a repris la route de Flandres. On y a encore envoyé la Maison du Roi avec plusieurs Bataillons, sçavoir trois de Hesly, un de Conslans, un de Beauvoiss, la Brigade de Picardie, où sont Royal Roussillons quelques autres Bataillons: Le 21. on fit prendie la même route à quelques Regimens de Cavalerie & de Dragons, parmi lesquels sont, le Royal étranger, Dumaine, Duras, Condé, Brétagne & Rohan.

Mr. de Villars ayant laissé 8000, hommes dans le Camp de Sirk, tant Cavalerie qu'Infanteric sous les ordres du Marquis de Druis, decampa avec le reste de son Armée le 23, prenant la route de Poussonville. & ayant passé la Saar le 24, il serpendant quelques jours prendre le verd aux chevaux de l'Atmée, en attendant les ordres de la Cour; & si ses avis en sont crûs il donnera l'option à Mr. le Prince de Bade de veiller à la sûret de Treves, ou de Ladau.

Mr. de Marlborough a renvoyé en Flandre non feulement les troupes de Prusse & du Cercle de Westfalie, qui sur les progrez de Mr. de Baviere dans le Pais de Liege, s'étoient atrêtées à

\* L'Almanach de Milan a predit au mois de quindes beaux projets s'en iront en fumée, un Commuandant tire les gregues mécontent de son stratageme.

des Princes Se. Juillet. 1705. Coblens, mais aussi une partie des Anglois & des Hollandois qui étoient venus sur la Moselle. La plûpart des troupes Allemandes ont été de même renvoyées fur le Rhin.

## ARTICLE VIII. Qui contient le mariage & la mort des Princes & autres personnes de distinction.

Nous n'avons ce mois-ci aucune naiffance illustre a annoncer, sans doute que la guerre contribué beaucoup à la sterilité de la plûpart des Dames de distinction.

Le Comte de Horn, General des troupes Suedoifes, épousa la sœur de la Comtesse de Piper le dixième Mai, la Céremonie s'en fit à Ravvitz en presence des Rois de Suede & Stanislas.

Le Marquis de Deinse, Gouverneur de Bruxelles a convolé en secondes nôces avec Mademoiselle d'Oignies, fille de Comte: de Coupignies, Chevalier de la Toisond'or.

Le Marquis d'Herbouville, Guidon des Gendarmes en France, épousa Mademoiselle d'Eguilly sur la fin du mois de Mai.

L'Abbé d'Harcourt, fils de Mr. le Prince d'Harcourt, a quitté le petit colet, & tous les benefices pour épouser Mademoiselle de Montieu, petite fille du riche Joannin de Castille; cette nouvelle mariée porte dans la Maison d'Harcourt plus d'un million & demi de bien. Les Princes d'Harcourt font de l'Illustre Maison de Lorraine, & rirent leur nom du Bourg d'Harcourt, dans le Comté d'Evreux en Normandie, où Robert, premier fit bârir un Château de ce nom en l'an 1100.

II. Nicolas Baron de Lillieroot, Secretaire d'Etar F 2

du Roi de Suede, & ci-devant son Ambssadeur Mediateur à la Paix de Risvvick, mourut à Stock holme au mois de Mai dernier, il s'aquir beaucoup d'estime & de reputiation dans cette negociation épineuse.

Le Comte de Svverin, finit ses jours à Berlin le 8. Mai, il étoit Doyen des Conseillers d'Etat du

Roi de Prusse.

Louis d'Haussonville de Nettencourt, Come de Vaubecourt &c. Lieut. General des Armées de Roi, Lieutenant de Roi du Verdunois & du Pais Messin, Gouverneur de Châlons en Champagne, & Commandant dans Verceil, sut tué le... Ma 1705. voulant poursuivre un parti Savoyard qui avoit été enlever les équipages de quelques Officiers Generaux à Lodi dans le Milanois. Son Gouvernement de Châlons & la Lieutenance de Roi des Païs de Metz & Verdun ont été donnés au Comte d'Essein Lieut. Gen, beaustrere de se desunt.

Mr. de Vaubecourt portoit le nom d'Haussonville à cause d'une substitution faite à son grand Pere par un Onele maternel, qui voyant sa Maison éteinte, substitua tous ses biens au fils aint de sa Sœur & aux aînés mâles qui descendroient d'elle, à condition qu'ils porteroient le nom& les Armes d'Hauflonville. Mr. de Vaubecour avoitépousé la Sœur de Mr. Amelor de Gournal. presentement Ambassadeur de France en Espagne, de laquelle il n'a point d'enfans, de maniere que Mesdames ses Sœurs, & Messire François loseph de Nettancourt d'Haussonville, ci-devant Aumonier du Roi & presentement Evêque de Montauban son frere heritent de ses gros biens Il étoit fils du Comte de Vaubecourt Lieutenant-General, Gouverneur de Perpignan, & Frere par Pere, de Madame la Comtelle de Laubespin 🤻 de Madame de Tuifi. Le

des Princes &c. Juillet. 1705. 77 Le véritable nom de cette Famille est Nettancourt, originaire de Champagne, où elle est distinguée aussi bien qu'en Lorraine, comme une des plus illustres, dont la branche de Mr. de Vaubecourt étoit l'ainée : mais par sa mort sans enfans, François Nicolas Comte de Nettancourt, Seigneur de Neufville sur Orne &c. est devenu l'ainé de sa Famille; car ces deux Seigneurs descendent directement de Jean quatriéme du nom de Nettancourt Comte de Vaubecourt, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Châlons, & Lieutenant General pour S.M. dans les Villes & Comté de Verdun, qui se distingua d'une maniere trés considerable aux sieges de Grand Varadin, de Raab, & de Javarin, ou il servoit contre les Turcs à la tête de beaucoup de Noblesse de Champagne qui l'avoient suivi en Hongrie. eut une jambe emportée d'un coup de canon, en revenant d'attacher un petard à la porte de Javarin, qui causa la prise de la Place.

Les Seigneurs de cette Maison ont toujours été fort attachez au service de France, dont ils ont aussi reçû des marques de distinction, y ayant eu de cette Famille plusieurs Marechaux de Camp, Lieutenans Generaux, & Gouverneurs de Places considerables, comme Châlons, Perpignan, Landrecy, Pignerol &c. Le Marquis de Nettancourt, Colonel d'Infanterie, & Brigadier des Atmées du Roi, qui mourut l'année derniere des blessures qu'il reçut à Donnavvert, étoit un des Cadets de

cette Maison.

La mort enleva aussi au mois de Mai, Mr. Forget Baron de Bruillevert; La Famille de Forget est trés illustre dans la Robe; on a vû dans le XVI. siecle, Jean Forget remplir trés dignement une Charge de President à Mortier au Parlement de Paris,

F 3 pen

pendant que Pierre Forget son frere étoir Secretaire d'Etat.

Mademoiselle de Baufremont, fille de seu Messire Louis de Baufremont, Marquis de Meximieux, General de Bataille & Chevalier de la Toise son d'Or, est aussi morte au mois de Mai.

Dans le même tems l'Abbé du Bourg de Pebrac, Comte de Brioude, paya aussi le derniet droit de la nature: Brioude est un Chapitre de Chanoines en Auvergne, qui comme ceux de Lion, sont preuve de Noblesse prennent le titre de Comtes.

Le Comte de Vaux, fils aîné de feu Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, est mort; il avoit épousé la fille de la fameuse Madame Guion, & n'en ayant eu aucun ensant, il laisse au Marquis de Belle Isse son Cader & à Madame la Duchesse de Bethune leur Sœur, une heredité de 35. mille livres de rente.

Dame Guione de Gardon de Genoüillac, Comtelle de Montault, est morte à Toulouse, elle étoit fille du feu Comte de Vaillac, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, & premier Ecuyer de seu Mr. le Duc d'Orleans: il est assez inutile d'indiquer la Province d'où ceue Famille est originaire, puis que le seul nom fait assez comprendre qu'elle n'est pas éloignée de la Garonne.

Dame Charlotte Cristine de Lorraine, Veuve du Marquis d'Acy, qui étoit frere puiné du Marquis de Gamaches, mourut à Paris le 13. Mai 1705. âgée de 65. ans. Elle étoit fille d'Achiles de Lorraine Comte de Romorentin, que Louis da Guise, (connu sous le nom de Cardinal de Lorraine,) avoit eu de la belle Mademoiselle de Sessars. A propos de Madame d'Acy, il arriva une chose

des Princes &c. Juillet 1705. chose assez particuliere à la mort de Mademoiselle de Guife, qui merite de trouver place ici. Madame d'Acy étant un matin à sa toilerte, un homme inconnu envelopé dans son Manteau, se glissa dans sa chambre, & ayant jetté sur la table une boëte de fer blanc, il se sauva sans demander son reste. L'impatience & la curieufité de cette Dame, (car les femmes en ont toutes, du plus au moins, ) lui fit bientôt abandonner le foin de ses atours pour voir ce que renfermoit cette boette; elle ne fut pas peu surprise d'y trouver un contract de mariage du Cardinal de Lorraine avec Mademoiselle de Sellars, ses grand-pere & mere qui la rendoit presomptive héritiere de la riche succession deMademoiselle de Guise; avec une pareille piece elle se presenta pour recueillir cet héritage; mais soit qu'il manquât a ce mariage quelque formalité qui pouvoit l'annuller, ou qu'elle craignoît l'autorité & le grand credit de feu Mademoiselle Duchesse de Montpensier, Souveraine de Dombes, & de feu S. A. S. Mr. le Prince, qui en cas de contestation, étoient ses parties opposées, l'affaire fut mise au crocher, moyennant quelque chose qu'on lui donna sous main pour la faire taire.

Mademoiselle de Soissons, fille de Madame la Comresse de Soissons, & sœur de Mr. le Prince Eugene de Savoye, est morte en Suisse. Madame de Soissons étoit niéce du feu Cardinal Mazarin, elle s'appelle Olympia de Mancini; elle épousa le 20. Fevrier 1657. Eugene Maurice de Savoye, Comte de Soissons. Cette Comtesse est encore en vie, faisant son sejour à Mancini. Dans le tems que le poison faisoit de rudes progrez à la Cour de France, Madame de Soissons, (je ne sçai sur quel soupçon) en sur exilée, elle passa quelque tems à Londres, à Bruxelles, & à la Haye,

Elle eut une petite mortification à la Have et 1689. dont je fus témoin. Le Roi Guillaume ayant passé en Hollande aprés son Couronnement. son arrivée y attira quantité de personnes de la premiere distinction; comme Madame de Soissons tenoit le premier rang parmi les personnes deson fexe, a cause qu'il n'y avoit aucune Princesse, il y eut grand Bal chez Elle, où le Roi Guillaume & tous les autres Princes se trouverent. Madame de Soissons les régala d'un Cassé fait de sa façon; la premiere Tasse qu'elle assaissonna, fut presentée au Roi d'Angleterre, qui sous pretexte qu'elle étoit trop chaude, la mit sur la Table, & s'étant amuse quelque tems à examiner les Tableaux de la salle, ce Prince prit la Tasse qui étoit devant Madame de Soissons, parce, dit-il, que la sienne étoit trop froide la Comtesse en tougit; mais ayant pris la Tasse de stinée pour le Roi, elle lui dit, je suis bien aise, Sire! de cet échange, car je ne bois mon Caffé que lors au'il est froid, & elle le but effectivement.

Madame de Ligny, Mere de Madame la Princesse de Furstemberg, est morte au Port Royal,

âgée de 86. ans.

Mademoiselle de Croissi, n'est pas parvenue à une si grande vieillesse, puisque la mort vient de l'enlever à l'âge de 18. ans. Elle étoit sœur de Mr. le Marquis de Torcy, Ministre & Secretaire d'Etat. Mad. Colliers, Ambassadrice de Hollande à Constantinopole, y est prorte depuis quelques mois.

Table des Articles du mois de Juillet 1705.

Article I. 1. Lettre de Badajoz le 28. Mai 1705. 2.

Lettre écrite de Montpellier au sujet des Fanatiques.
12, Art. 11. 8. Art. III. 29. Art. IV. 40. Lettre écrite de Munich le 8. Juin, au sujet du traitement de Bavarois. 49. Art. V. 54. Art. VI. 77. Art. VII. 67. Art. VIII. 57. FIN.